

REDACTION ET ADMINISTRATION

180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal
 Téléphone : PLateau 8511

Administrateur : PIERRE ASSELIN
 Secrétaire de la Rédaction : PIERRE BOUCHER

On est prié d'envoyer toute correspondance à la
 case 4018 de l'Hôtel des Postes en mentionnant
 sur l'enveloppe le service (Rédaction ou Adminis-
 tration) auquel on veut s'adresser.

L'ORDRE

Quotidien de culture française et de renaissance nationale

Directeur-fondateur : OLIVAR ASSELIN

Un ordre imparfait
 vaut mieux que le désordre.

TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste, ...	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), . .	\$10.00	\$5.25	\$2.75
Royaume-Uni, France et	\$12.00	\$6.25	\$3.25
Espagne	\$14.00	\$7.25	\$3.75
Etats-Unis et Amérique du Sud .	\$16.00	\$8.25	\$4.25
Autres pays	\$18.00	\$9.25	\$4.75

L'abonnement est payable d'avance par mandat-
 poste ou chèque affranchi, accepté et payable au
 pair à Montréal.

Deuxième année — No 40

Le numéro : 5 sous

Montréal, samedi 27 avril 1935

Blocus préventif

Le fameux principe britannique du « Business as usual » qui résista à l'épreuve de la guerre n'a pas eu de mal à survivre en temps de paix et a fini par s'imposer au monde anglo-saxon comme une vérité révélée. Le « Business as usual » se trouve à la base non seulement de toute l'orientation économique de l'Angleterre, des Etats-Unis et de quelques autres pays, mais aussi, et par conséquence, de l'orientation politique de Londres et de New-York. Ces deux places dominent le marché mondial, les autres puissances n'ont eu qu'à s'incliner et à suivre la voie tracée par l'expérience. Le principe de la non-restriction des affaires, même avec l'ennemi, s'est développé au point de devenir une doctrine d'aide particulière aux ennemis. Cela nous a valu des expériences coûteuses, puisque ces derniers ont tous fait faillite les uns après les autres et que certaines puissances, comme l'Allemagne, se sont offertes le luxe d'emprunter d'énormes capitaux à des conditions excellentes, puisqu'elles savaient ne jamais les rendre. La doctrine du « Business as usual » s'est donc révélée coûteuse et dangereuse, puisqu'elle a permis de rétablir et même de développer à outrance le système économique des ex-ennemis en leur permettant de devenir des concurrents redoutables par leur outillage renoué.

Il faut voir dans l'application déterminée de cette doctrine une des causes de la crise actuelle — qui n'est pas due qu'à ce seul facteur — et aussi du refus réitéré de l'Angleterre et des Etats-Unis de veiller à l'application stricte du traité de Versailles au moyen de sanctions.

En effet, toute sanction militaire aurait pu avoir des répercussions économiques allant à l'encontre du principe des affaires avant tout, et les sanctions économiques se seraient trouvées en opposition directe avec le dogme de la restauration des marchés. Ainsi donc il a été facile pour l'Allemagne, comme pour d'autres puissances, de tourner les traités, de procéder à des réarmements massifs, rendus possibles par les prêts financiers accordés sous des prétextes divers. C'est ainsi qu'une arme extrêmement efficace, celle du blocus économique préventif, n'a jamais pu être appliquée à temps, et il ne semble pas que l'on revienne à l'idée d'un blocus absolu contre l'Allemagne, sauf en cas de guerre, et seulement si la situation l'exige impérieusement.

Mais tous les pays n'envisagent pas le problème de la même façon que le monde anglo-saxon. Les événements récents ont accentué encore le plan de clivage entre les deux théories : celle de Londres qui vise à la restauration à tout prix des marchés extérieurs, même au prix fort, et celle de Paris qui veut se servir d'armes économiques, à défaut des autres, pour faire appliquer ce qui reste encore des traités. Le point de vue français a d'ailleurs été déjà partagé par les Etats-Unis dans la question d'Extrême-Orient. Il n'est donc pas impossible qu'il finisse par triompher le jour où triomphera la solution du bon sens.

L'Allemagne, qui procède à un réarmement massif, a besoin, malgré ses richesses naturelles, de faire appel à l'importation d'un grand nombre de matières brutes indispensables, telles que le nickel, l'aluminium, le pétrole, le caoutchouc, le coton, etc. Il ne saurait être question d'affamer le Reich. On ne peut évidemment pas empêcher Berlin de se procurer tout le caoutchouc et tout le coton nécessaires à la confection de dizaines de millions de masques à gaz, et les explosifs brûlants indispensables à une guerre moderne. Il est également presque impossible de limiter les importations de nickel, de métal pouvant, à la rigueur, être remplacé par des succédanés. Il en est de même du pétrole. Mais il est relativement facile, dans certaines conditions, d'interdire l'exportation de certains minerais lorsque, par suite d'accidents géographiques, un pays se trouve posséder des gisements miniers qui lui assurent le quasi-monopole d'un métal.

C'est précisément le cas pour l'aluminium français. Quelles que soient les possibilités d'importation de ce métal en provenance des autres pays, l'Allemagne est malgré tout obligée de s'adresser à la France pour la bauxite à haute teneur. Le gouvernement français, en interdisant l'exportation du minerai d'aluminium, a, sans bouleverser l'industrie de ce métal, porté un coup terrible au réarmement allemand. On objectera qu'en n'autorisant que l'exportation d'aluminium manufacturé rien ne sera changé à l'état des choses et qu'il suffira aux Allemands de fondre cet aluminium pour des fins militaires. Cet argument est mauvais : économiquement parlant, il serait impossible à l'Allemagne d'accumuler des stocks de ce métal, qui a pris une importance énorme dans toute l'industrie de guerre. Ainsi donc, tant que durera cette interdiction, Berlin aura les plus grandes difficultés à fabriquer un matériel militaire quasi-indispensable en cas de conflit. Il est regrettable que cette interdiction n'ait pas été prononcée plus tôt. Si les grandes puissances avaient voulu appliquer un blocus préventif analogue contre l'Allemagne, on n'en serait pas rendu à dépenser des millions et des milliards dans une course aux armements qui fatalement entraînera les nations dans un conflit.

André BOWMAN

La tactique de M. Duplessis

Il est regrettable que le gouvernement de Québec soit incapable de sévir rapidement et avec rigueur contre M. Webster et ses amis. M. Duplessis, qui est avocat, doit néanmoins savoir que le procureur général de la Province n'est point responsable des lacunes du code pénal. Trouvées coupables par les tribunaux canadiens d'avoir illégalement restreint le commerce, les compagnies distributrices de charbon en appelèrent au Conseil privé. Pendant que la population québécoise paie le charbon beaucoup trop cher, il nous faut attendre l'arrêt des hauts et puissants lords anglais. Le gouvernement de Québec, obligé de s'en tenir au code pénal, n'a pas le choix des moyens pour abattre un cartel ou un trust. Si M. Duplessis trouve la procédure lente et coûteuse dans l'affaire des compagnies de charbon, ce n'est pas à M. Taschereau qu'il doit adresser des reproches, mais au gouvernement d'Ottawa. Si M. Duplessis croit insuffisante la législation fédérale sur les cartels et les trusts, qu'il interroge à ce sujet M. Bennett.

M. Taschereau, il y a quelques mois, a courageusement dénoncé les lenteurs et le coût excessif de la procédure criminelle. Il a suggéré quelques amendements propres à rendre la justice plus expéditive. Qui s'est alors levé pour chanter les mérites du droit pénal anglais et reprouver les paroles de M. Taschereau ? Le chef de l'Opposition, M. Duplessis en personne. Cher monsieur, faites votre choix : ou la procédure instituée par le gouvernement d'Ottawa dans la poursuite des criminels est trop lente, ou elle ne l'est pas. Si vous trouvez aujourd'hui trop lente cette procédure, à moins que vous ne parliez à tort et à travers, pourquoi avez-vous blâmé M. Taschereau de l'avoir dit ? Au contraire, si vous êtes un fervent admirateur du droit anglais, cessez de reprocher au gouvernement Taschereau les lenteurs de la procédure.

Pourquoi faut-il qu'un chef de l'Opposition se croie tenu de blâmer le pouvoir à tout propos et à propos de rien ? Système parlementaire aussi absurde que l'esprit de parti, et non moins dangereux. M. Duplessis, par exemple, dans son désir de prendre en faute le cabinet Taschereau, découvre partout des trusts. En politique rompu aux méurs du corps électoral, il sait que de telles accusations, vraies ou fausses, nuisent au pouvoir. De main il reprocherait au gouvernement d'avoir pris une mesure impolitique ou d'abuser de son autorité, que cette accusation aurait un retentissement bien moindre que celle de pactiser avec le Trust. Le chef de l'Opposition, que ce soit M. Duplessis ou un autre, a pour principale tâche, semble-t-il, de soulever le peuple contre le pouvoir.

Dollard DANSEREAU

Correction

Parlant de l'article de M. Albert Descoqs sur Maria Chapdelaine, nous disions avoir déjà fait justice de la légende qui veut que Mlle Eva Bouchard ait servi de modèle à Louis Hémon. Le typographe a mis : à cette légende,

LES PROFESSIONS LIBÉRALES



Me Charlemagne Rodier

Encore quelques lettres de nos lecteurs

Nous continuons aujourd'hui la publication des lettres de nos lecteurs touchant la disparition de l'ORDRE. Plusieurs correspondants expriment le vœu que l'ORDRE continue de paraître. Les innombrables marques de sympathie, les nombreuses offres d'aide matérielle, le volume de plus en plus appréciable de publicité commerciale que l'on veut bien nous commander malgré le tarif comparativement élevé des insertions (trois fois plus élevé que celui du DEVOIR), montrent qu'il ne serait peut-être pas téméraire de continuer la publication de l'ORDRE après le 11 mai. Nos amis connus et inconnus sont cependant priés de croire que notre décision est bel et bien définitive, et que si la disparition de l'ORDRE les frustre d'un plaisir intellectuel (nous employons ces mots au sens relatif), ce n'est malheureusement pas à nous qu'ils doivent s'en prendre.

Cette fois encore nous citons les lettres sans commentaires et en les émondant. Il en restera pour un prochain numéro, peut-être pour deux. Dans un pays où la liberté de parole peut coûter si cher, nous nous faisons naturellement un devoir de supprimer les signatures. Si toutefois quelque praticien du faux en écriture (il y en a parmi les « bons » journalistes) mettait en doute l'authenticité de ces documents, nous les soumettrions volontiers à l'examen de quelque dignitaire ecclésiastique dont personne, en notre province catholique, n'ose contester le témoignage, et qui ait, de l'avis de tous, la loyauté qu'il faut pour ne pas les faire servir à des persécutions ou à des tracasseries. Nous citons :

Montréal, le 13 avril.

(...) Si vos avertissements et vos conseils courageux ont été couverts par la censure intéressée de la bande de marionnettes, de gardes chamarrés et de punaises de sacristie qui forment, avec les gens qui en vivent, le gros des rangs catholiques de cette province, ils ont été entendus par ceux qui ont le cœur bien placé et le cerveau situé au sommet de leur individu, et ils ne seront pas perdus.

Ottawa, le 13 avril.

Je suis désolé d'apprendre la mauvaise nouvelle que l'ORDRE ne paraîtra plus après le 11 mai prochain. C'est un véritable malheur. Permettez-moi de vous offrir mes sympathies bien sincères et de vous remercier pour le plaisir que m'ont causé vos lettres pour la liberté d'opinion et pour le bon sens.

Montréal, le 13 avril.

Je suis encore trop bouleversé par la lecture de l'ORDRE de ce matin pour y ajouter aucun commentaire.

Je tiens seulement à vous redire que ma pensée fidèle et mon amitié vous accompagnent dans toutes vos luttes.

Montréal, le 13 avril.

Mon cher ami,
 Permettez-moi de vous donner ce titre. Nous nous connaissons peu, il est vrai, mais votre article de ce matin va doubler les étapes de notre mutuelle connaissance.

Cet article sonne à mon oreille et à celle de beaucoup d'autres comme un glas funèbre : le glas de cette pauvre petite liberté d'opinion et d'expression si chèrement conquise, si ardemment revendiquée et si déplorablement compromise.

Cela devait donc arriver qu'un catholique dont les convictions sont connues, dont la loyauté est indéniable, dont la sincérité ne fait pas doute, soit considéré comme un ennemi de la foi. Hélas ! Quelle cécité !

On sera bien plus avancé lorsque, au lieu d'avoir affaire à un des nôtres, on sera

confronté par quelque tenant de la libre pensée, de l'athéisme ou de l'anticléricalisme ! On sera bien avancé lorsqu'au lieu de recevoir l'avertissement charitable et sympathique d'un homme dont la conscience est droite, on aura affaire à un de ces belluaires fanatiques qui ne respirent que vengeance et destruction et n'exploitent que les bas instincts de la foule.

Oui, on sera bien avancé.

Mais ne jetez-vous pas un peu trop vite le manche après la cognée ? « Cela fera beaucoup de monde », dites-vous, en parlant de tous ceux qu'aura le Cardinal pour l'applaudir. Je le reconnais, cela fera passablement de monde. Mais n'êtes-vous pas comme moi d'avis qu'en matière d'opinion, en matière touchant au spirituel, il faut plutôt peser que compter ?

Or, comptez-vous pour rien tous ces foyers de sympathie, de reconfort, d'approbation, d'encouragement, qui n'ont cessé de s'allumer d'un bout à l'autre du pays depuis que l'ORDRE est venu sonner le réveil ? Ne pensez-vous pas que ces convictions dont vous avez été l'expression, ces enthousiasmes que vous avez éveillés, cette élite à laquelle vous avez donné une voix, ne pensez-vous pas que cela aussi fait beaucoup de monde ? Et ne croyez-vous pas qu'il serait lamentable que tout ce monde vit s'effondrer l'œuvre de renaissance et de relèvement à laquelle vous vous êtes attaché ? (...)

Je suis tellement persuadé de la vitalité du mouvement que vous avez suscité, que je ne doute pas que mon offre soit faite par bien d'autres : si la direction de votre journal veut tenir le coup et continuer la publication de l'ORDRE, je m'offre à vous verser d'avance ma contribution pour trois ans d'abonnement.

Ottawa, le 14 avril.

J'ai bondi d'indignation et de douleur en apprenant, hier soir, que l'ORDRE allait disparaître dans un mois. Quoi ! après l'essor merveilleux que vous avez réussi à lui donner, vous allez abandonner cette œuvre si nécessaire à notre réveil national ?

Quand vous avez fondé l'ORDRE, journal exclusivement littéraire et intellectuel, c'était un véritable pari que vous teniez avec l'inculture, l'abrutissement et l'étroitesse d'es-

prit de notre peuple. Après treize mois d'activité féconde, vous aviez gagné ce pari. Vous l'aviez gagné en dépit des attaques lâches et sournoises de nos « feuilles de chou » multiples et amorphes, en dépit de l'opposition irréductible de tous nos gallophobes laïques et religieux, en dépit de tous ceux qui ont intérêt à réprimer chez nous tout effort de culture sérieuse ; vous l'aviez gagné, ce pari, envers et contre tous. Vous avez donné à la partie intelligente de notre population l'organe qui manquait à son développement national et littéraire ; vous avez réuni autour de vous toute la jeunesse avertie et cultivée qui suivait vos directives avec respect et admiration. C'est par vous, Monsieur le directeur, que l'élite du Canada français espérait se libérer, un jour, du joug de l'ignorance qui pèse si lourdement sur nous. Vous seul possédez le courage, l'énergie et la compétence nécessaires pour mener la lutte contre l'ignare crétinisme auquel nous sommes asservis. Après avoir fait miroiter devant nous l'espoir de jours meilleurs, plus intelligents, plus cultivés, allez-vous abandonner à leur triste sort tous ceux qui avaient placé leur confiance en vous, tous ceux qui applaudissaient avec enthousiasme aux luttes que vous gagniez contre la bêtise et l'ignorance ?

Vous avez derrière vous la classe intelligente de notre peuple, qui vous approuve et continuera de vous encourager dans vos efforts. Une bonne partie de la jeunesse universitaire est prête à vous suivre jusqu'au bout. (...) Pour ma part, je n'ai pas encore de situation ; mais si vous faisiez appel au dévouement de vos amis et abonnés, je vous offrirais, du fond cœur, toutes mes économies pour que l'ORDRE continue à vivre. Vous ne pouvez pas cesser la lutte que vous avez commencée : ce serait un désastre national.

Montréal, le 14 avril.

C'est avec stupeur que je lis dans le dernier numéro de l'ORDRE que vous annoncez sa dernière publication le 11 mai prochain. C'est un désastre au point de vue de la culture française et de la renaissance nationale. Votre journal existe depuis un an seulement, et de combien de réformes nous lui sommes redevables ! C'était rassurant pour l'avenir.

Au point de vue de l'enseignement en général, vous nous avez démontré nos faiblesses incontestables. Vous avez fait rougir nos très nombreux bacheliers satisfaits, vous avez dérangé tous ceux qui veulent continuer à nous chloroformer. Holà ! vous osez chercher à relever le niveau moral et intellectuel de notre petit peuple, qui se complait dans son ignorance inconsciente, qui étouffe faute d'air ! Quel crime !

Au point de vue politique, vous nous avez détournés de Genève et de la Confédération. Vous avez frappé certaines fausses idoles de notre triste système politique. On conduit ainsi rapidement la « Race » vers son suicide, n'est-ce pas, messieurs de la Saint-Jean-Baptiste... et autres noms « incorporés » ?

Au point de vue social, vous nous avez fait voir les mauvais côtés de la démagogie. Au point de vue religieux, vous avez voulu séparer tout ce qui est d'ordre spirituel et d'ordre temporel. Vous avez voulu prévenir l'anticléricalisme chez nous parce qu'il n'apporte que malaise et anarchie. (...)

Québec, le 15 avril.

Vous me connaissez assez, je crois, pour me croire si je vous dis que je regrette profondément la disparition de l'ORDRE. Comme ce journal cherche à mettre un peu d'ordre dans les idées, dans les aspirations et, disons le mot, dans les cerveaux, j'ai bien peur que le désordre ne fasse que s'accroître.

LA DIRECTION

LA SUITE À LA 2e PAGE

Échos

Réflexion

● Le cœur de la plupart des vieilles demoiselles, à l'heure actuelle, se partage à peu près également entre les bêtes, les forçats et la Société des Nations.

Chichis printaniers

● Beaucoup seront déçues par la mode printanière. Ce n'est pas qu'elle ne soit pas jolie, mais qu'elle est compliquée !

Depuis de longues années le printemps s'annonçait dans les maisons de couture par une floraison de costumes simples, jeunets, pimpants, un peu stricts et sportifs parfois pour les costumes de ville. Tout restait très sobre. Nous faisons peu neuve et nous n'aimons pas que cette peau fût trop surchargée.

Que tout cela est donc changé ! Rien ne sera trop orné, cette année. Partout des volants, des plissés, des godets, des découpes piquées et des découpes à demi-flottantes. Les robes imprimées elles-mêmes qui réclament pourtant une grande sobriété de coupe, n'échappent pas à cette folie.

On porte autant de chichis qu'aux années 1900-1910. Les garnitures de dentelles sont revenues et aussi les multiples brandebourgs ramenés par la mode des tunique russes.

Elle aura fort à faire, ce printemps, la femme qui voudra être habillée avec discrétion et simplicité !

Le problème du logement

III

par Jules BAZIN

La commission parlementaire d'enquête a été amenée à étudier l'urgence d'un programme national de construction semblable à ceux que tous les pays d'Europe, les Etats-Unis et le Mexique ont inaugurés.

La pénurie de logements à loyer modique provient surtout du fait que les propriétaires ne peuvent pas tirer de la construction et de l'exploitation de ce genre d'habitations un revenu qui couvre les dépenses (intérêts, amortissement, taxes, assurance, réparations, entretien, administration, etc.) qu'elles occasionnent. Comme le disent les commissaires, « il y a une limite au delà de laquelle les entreprises privées ne peuvent plus répondre aux besoins de certains groupes de la collectivité ». Cette limite est évidemment variable, mais il semble que l'on puisse établir le minimum aux environs de 3500 dollars ; à moins, il est impossible de construire, sans aide extérieure, des maisons convenables, c'est-à-dire salubres et confortables, et qui procurent un rendement raisonnable.

Les petits salariés, qui ne peuvent payer un loyer supérieur à 10 ou 15 dollars par mois, sont donc forcés de vivre, avec leur famille, dans des logements où les conditions de vie sont déplorables. En fait, ce qui arrive le plus souvent, c'est qu'on se met à deux ou trois familles dans un logement destiné à une seule. Et de salubres qu'elles étaient, ces maisons deviennent vite des taudis.

Au moment de la crise, il y avait déjà carence de logements à prix modéré. Inutile de dire que, depuis quatre ans, la construction de maisons de cette sorte a été réduite à presque rien. Avant 1929, on dépensait annuellement au Canada quelque cent millions de dollars pour la construction d'habitations. En 1933 et en 1934, le total se chiffre par une quinzaine de millions tout au plus.

La conséquence de cette pénurie de constructions est l'augmentation considérable du nombre des taudis (25.000 à Montréal). D'autre part, un rapport sur la même ville montre que près de 80.000 ménages paient un loyer qui n'est pas en proportion avec leur revenu, d'où une diminution notable dans les achats de nourriture, de vêtements et des autres nécessités de la vie, avec tous les maux que cette insuffisance entraîne : maladies, hospitalisation, etc.

Il ne faut oublier non plus l'accroissement naturel de la population. Il est en moyenne de 130.000 par an, ce qui représente une trentaine de mille familles. Si l'on ajoute qu'il faudrait 55.000 maisons pour satisfaire aux besoins actuels de la population, sans tenir compte des logements « inhabitables », on voit qu'il serait nécessaire d'entreprendre sans tarder la construction de plus de 85.000 logements.

Or, suivant les rapports McLean, le nombre des contrats pour la construction de maisons d'habitation est passé de 25.275 en 1929 à un peu plus de 10.000 en 1934, si bien que le nombre des habitations construites au cours des trois dernières années répond à peine au tiers des besoins amenés par la croissance de la population.

Il serait d'autant plus utile de mettre immédiatement à exécution un vaste programme de construction (25.000 maisons au moins) que les dépenses ainsi engagées remédieraient considérablement au chômage, qui nous a coûté, l'an dernier, cent millions de dollars. On estime, en effet, que 64 pour 100 des dépenses de construction sont consacrées aux salaires. Il va de soi que le chômage est particulièrement considérable dans le bâtiment. Ainsi, sur un total de 127.364 salariés en 1931, il n'y en avait plus que 34.500 en 1934. D'après le Canadian Construction Council, 60 pour 100 des chômeurs canadiens sont employés en temps normal aux travaux du bâtiment, qui était, jusqu'à la crise, la principale industrie de Montréal. M. Rancourt, dans son témoignage, a dit que dans cette même ville, le huitième de la po-

pulation ouvrière est employée aux métiers du bâtiment et que, vu l'arrêt de la construction, 46,000 chefs de famille, de qui dépendent environ 200,000 personnes, touchent des secours directs.

Ces chiffres indiquent nettement qu'un programme de construction bien étudié contribuerait, dans une large mesure, à mettre fin au chômage, et cela, par des dépenses à la fois productives et nécessaires. Il convient donc que le gouvernement se rende le plus tôt possible aux recommandations de la commission, puisqu'il ne semble pas que les entreprises privées puissent, sans subventions, pourvoir aux besoins de logements à bon marché et, encore moins, procéder à l'élimination des taudis.

Jules BAZIN

Encore quelques lettres de nos lecteurs

SUITE DE LA 1ÈRE PAGE

Montréal, le 14 avril.

Nous avions déjà la crise économique, les impôts nouveaux, les menaces de guerre, etc. Il n'y avait plus qu'une catastrophe qui pouvait nous arriver. Eh bien, ça y est : « ils » nous ont eu en fin.

C'est une triste victoire que tous les honnêtes gens qualifient de défaite. Dans notre vie intellectuelle, c'est plus qu'un pas en arrière, c'est un recul, c'est même un désastre.

Mais soyez assuré qu'il restera quelque chose de votre œuvre, car l'ORDRE était une bonne action... sans être « catholique » ni « paroissiale », au sens où on entend ces mots chez nous.

Veillez accepter, monsieur le Directeur, mes sympathies les plus sincères, comme pour un grand deuil, le plus grand qui pouvait nous frapper en ce moment de crise intellectuelle et nationale.

Montréal, le 15 avril.

Voilà votre décision de supprimer la publication de votre si intéressant journal va causer partout d'amers regrets : et je suis l'un des premiers à m'en chagriner.

Grâce à votre patriotisme éclairé, nous avions enfin un journal qui non seulement nous éclairait sur la pente d'abaissement où nous entraînaient les journaux jaunes, mais surtout nous ouvrait des horizons dans tous les domaines de la pensée et faisait une excellente œuvre de reconstruction.

Vous aviez eu la main heureuse dans le choix de vos collaborateurs, et vous aviez déjà atteint le succès.

Québec, 15 avril.

Voilà votre article de samedi dernier annonçant la disparition prochaine de l'ORDRE, a consterné bien du monde ici. On en parle beaucoup dans la rue, dans le tramway, dans les salons, partout.

(...) Vos lecteurs savent fort bien que l'ORDRE n'a discuté que des questions libres qui n'ont aucun rapport avec la morale ou le dogme catholique.

Montreal, April 15.

I am sorry to see by the GAZETTE today that L'ORDRE is going to discontinue publication in a month or two. In my judgment it has been a credit to Canadian journalism and I have always thought it would compare favourably with any newspaper in Paris.

There is a saying that « You can't hold a good man down ». I pray for your success.

Cap-de-la-Madeleine, le 16 avril.

Les Etats-Dés... ont eu un grand fléau : la tempête de sable. Voilà que la bonne province de Québec a le sien. Tout le monde commençait à espérer l'avenir. Votre journal était la cause de cette espérance. Vlan ! tout d'un coup vous nous annoncez sa disparition. Pourquoi ? (...) Mais Dieu sait tout le bien que vous faisiez au clergé en l'éclairant. J'étais faible, mourant même, et vous êtes venu me fortifier, me rendre plus gai, plus optimiste. Depuis cette nouvelle, je me sens dépérir. Et tous vos lecteurs sont de même. Il ne faut pas que l'ORDRE disparaisse, cela serait un trop grand malheur pour les Québécois. (...)

Un jour, un Père qui est supérieur général d'une grande communauté était en visite chez nous. Ma mère craignait pour notre santé spirituelle parce que nous lisions votre journal. Le Père a répondu prudemment qu'il était abonné à l'ORDRE, que c'était le meilleur journal catholique publié au Canada et qu'il nous recommandait de le lire et de le faire lire. (...)

Rimouski, le 16 avril.

Nous tous, lecteurs de l'ORDRE, faisons des vœux pour que le 11 mai nous fasse une surprise sous la forme d'un journal nouveau, mais de même inspiration et du même dynamisme que le journal présent.

Québec, le 16 avril.

(...) A Québec le deuil est dans les esprits et les cœurs des catholiques qui réclament une honnête liberté intellectuelle et qui espèrent que vos luttes contre les dogmatistes chrétiens, pardon, chrétiens, la leur vaudraient... Hélas !

Beloeil, le 17 avril.

Lecteur assidu et grand admirateur de l'ORDRE depuis sa fondation, la nouvelle de

sa disparition prochaine, annoncée dans votre remarquable article de samedi dernier, me fait une bien désagréable surprise. Pourtant, il fallait s'attendre à ce que l'œuvre d'éducation intellectuelle poursuivie par votre journal allât se heurter contre l'obstacle même qui lui barre la route.

Le fait étant malheureusement accompli, j'aimerais du moins posséder au grand complet la collection de l'ORDRE comme souvenir vivant du plus bel effort tenté jusqu'ici pour enlever la dégénérescence de notre race.

Montréal, le 17 avril.

Comme je vous l'ai dit au téléphone, je suis de tout cœur avec vous.

Trois-Rivières, le 17 avril.

Laissez-moi vous dire que j'ai été surpris d'apprendre la disparition du journal le plus utile à tout Canadien-Français, et j'espère qu'il nous sera donné toutefois de continuer à vous lire.

Oka, le 17 avril.

Je regrette beaucoup la disparition de votre journal, car c'était le seul vraiment intéressant à lire parmi les innombrables feuilles de la Province. Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer mes respectueuses salutations.

North Adams (Mass.) le 18 avril.

J'ai appris avec peine la disparition prochaine de l'ORDRE. C'est dommage...

Saint-Romuald, le 18 avril.

Je devrai donc à regret cesser le 11 mai prochain la lecture de votre intéressant journal.

D'une paroisse du Golfe (que le correspondant désigne), le 18 avril.

Et donc, il n'y aura plus que les « faiseurs » qui auront le droit d'écrire. Cela m'afflige ; je suis comme l'on dit, en m....

(...) Vous nous annoncez une triste nouvelle. Vous ne devriez pas faire cela ! Excusez mon audace. Continuez ; surveillez le dosage. Je suis convaincu que vous faites œuvre nécessaire. Si je ne l'étais pas, prêtre et convaincu que votre cause est juste et grande, je ne vous écrirais point ce que j'écris là.

Si le malheur veut que vous abandonniez la partie, je suis pauvre, mais gardez mon argent. Qu'il serve pour de l'encre, des plumes et du papier.

X, prie.

Saint-Hilaire, le 19 avril.

Je regrette d'apprendre que vous discontinuez sous peu la publication de votre très intéressant et instructif journal.

Portneuf, le 19 avril.

Je vous serais reconnaissant que votre journal ou ses collaborateurs fissent savoir aux amis qui les ont lus régulièrement, et dont je suis, où ils continueraient leur œuvre admirable de pionniers de l'intellectualisme.

Personnellement, je formule le désir que votre directeur continue de dire leur vérité à la demi-douzaine de sots vaniteux qui ne manqueraient certainement pas de « s'attribuer le mérite » d'avoir aidé à la disparition d'un journal aussi « anticlérical ». (...)

Montréal, 19 avril.

La disparition de votre journal est pour moi un gros désappointement ; même avant mon abonnement, de date toute fraîche, je le lisais tous les jours avec intérêt, plaisir et profit.

Notre chose nationale a besoin d'être réveillée, stimulée, frottée et défendue. Il me semblait que tous vos collaborateurs remplissaient fidèlement et vaillamment leur apostolat de renaissance nationale.

Si je puis exprimer un désir, ce serait de vous voir reprendre votre tâche de quelque autre façon.

New-York, le 19 avril.

A l'heure où il doit vous être agréable de compter vos amis, je vous prie de croire, Monsieur, à la très vive sympathie d'un Français, pour la tâche que vous devez, quoi qu'il arrive, conduire à bien.

Saint-Sébastien, le 20 avril.

Je regrette la disparition de ce journal, qui m'intéressait beaucoup.

Lachute, le 20 avril.

Nul plus que moi parmi les lecteurs de l'ORDRE ne regrettera la disparition du journal.

Vous ne pouvez croire à quel point je me plaisais à sa lecture. J'en faisais ma vie, j'y trouvais le dévouement d'une existence nécessairement routinière.

Vous ne manquez sans doute pas de recevoir des lettres, des avalanches de lettres, de la part de vos amis, anciens et nouveaux, que ce brusque tour de roue aura renversés.

Comme vous l'avez demandé à vos lecteurs, je m'incline comme catholique devant cette fatalité.

Mais qui comblera le vide immense de la disparition de l'ORDRE ? Nous avons goûté au plaisir intellectuel de votre menu journalier. Nous nous y étions habitués. Et voilà que tout d'un coup... c'est comme si la mort avait passé.

J'ai bon espoir que cette année d'efforts,

L'imprimerie de la Patrie exécute les travaux les plus difficiles. Demandez nos prix. Tél.: LA 3121.

Il récolte la tempête

M. McGeer, maire de Vancouver, depuis quelques années semait la discorde ; l'illustre auteur de plusieurs programmes réformistes, tous aussi vains, illogiques et ridicules, commence maintenant à récolter la tempête. Les chômeurs, parqués dans les camps de concentration, ont résolu l'autre matin d'envahir la ville et de voler en masse les possédants que M. McGeer, lui, dépouille petit à petit. Les émeutiers ont saccagé le magasin de la H. B. C. (Hudson Bay Company, ou Here before Christ, comme on dit là-bas). La Compagnie de la baie d'Hudson représente aux yeux de tout honnête westerner la force ennemie, l'amoncellement d'or, la puissance mystérieuse, corruptrice et poisonous, bref tout ce qu'en notre province nous appelons Trust.

M. McGeer a dispersé les manifestants réunis aux Jardins Victoria en leur lisant « à haute et intelligible voix » la proclamation concernant l'émeute et les punitions terribles que peuvent encourir les récalcitrants. Il paraît que cette lecture a suffi pour apaiser les chômeurs de Vancouver ; mais il est permis d'en douter. Il faut être naïf pour croire que les tribunaux vont condamner un inculpé à la détention perpétuelle pour un crime commis avec la complicité de 1,999 personnes — car à Vancouver, ils étaient deux mille.

A Montréal, quoique sur une moindre échelle, de bons apôtres prêchent trois fois la semaine pour légitimer certains moyens suspects de s'approprier la fortune d'autrui. M. McGeer n'a pas agi autrement pour gagner son élection à la mairie. Nous ne sommes pas rendus au point de répudier nos obligations municipales, comme Vancouver l'a fait, mais notre « élite » s'achemine rapidement vers ce but. Encore un peu de démagogie combinée de beaucoup d'ignorance bien intentionnée, et la province de Québec atteindra les sommets de morale sociale où sont arrivées les provinces de l'Ouest. Nos chômeurs, alors, comme ceux de M. McGeer, se précipiteront à la cure. Et les bourgeois qui aujourd'hui s'émoussent le discours récoltent la tempête. Déjà ils reçoivent des horions...

Il faut choisir entre l'ordre et le désordre, et non se réclamer de l'ordre pour flirter avec le désordre. A la base et au sommet de la société, disait un pédagogue en mal de rhétorique, gronde l'orage. L'Etat cherche à prévenir les abus des grands, il a le droit de se montrer impitoyable pour l'insubordination des oisifs. Vous croyez qu'il est impossible de réprimer les abus des puissants ? Il existe pourtant une chose plus difficile, c'est de contenir une foule déchaînée qui s'imaginerait avoir tous les droits.

Dollard DANSEREAU

de sacrifices et de luttas n'aura pas été vaine pour la renaissance nationale. Et malgré l'amertume de l'heure, j'ai confiance que vous vivrez assez longtemps pour en recueillir les fruits.

La Sarre, le 20 avril.

Permettez-moi de vous exprimer l'amer regret que j'éprouve à la pensée de la disparition de l'ORDRE.

Woonsocket, le 20 avril.

Croyez bien que la disparition de l'ORDRE est pour nous une sorte de malheur ; qu'il en résulte, nous en sommes sûrs, un immense vide au programme de nos lectures quotidiennes.

Québec, le 21 avril.

Permettez-moi aussi de profiter de la présente pour vous prier d'offrir mes plus profonds regrets à M. Olivier Asselin pour la disparition de votre journal, que je prisais fort et qui me manquait sûrement.

Sherbrooke, le 22 avril.

Vous remerciant de la bonne lecture que vous m'avez donnée depuis plus d'un an, veuillez croire que je vous dispaierai votre journal avec beaucoup de regret.

Lac Mégantic, le 22 avril.

Je me moque encore pas mal de ces deux mois payés pour rien. Comme on dit vulgairement : j'ai eu du plaisir pour mon argent.

Le prochain chapitre paraîtra mardi ou mercredi. Comme nous l'avons fait jusqu'ici, nous adoucirons, par des suppressions indispensables, le ton de certaines indignations. Il est parfois très élevé.

LA DIRECTION

« Ceux qui commencent à lire l'« Ordre » ne peuvent plus s'en passer. »

Le Progrès du Golfe

À LOUER
A SAINT-HILAIRE
MAISON MEUBLÉE
— habitable en toute saison
— près du club de golf et de la station du chemin de fer
— eau salée et abondante
S'adresser au
Notaire Desrochers, à Saint-Hilaire.

Les bibliophiles de bon goût s'adressent à
LA RELIURE
PHILIPPE BEAUDOIN
179 ouest, rue Craig PLATEAU 4033

Pourquoi ne pas dîner au Queen's Hotel le dimanche soir ? Vous tracesz là cette atmosphère franchement canadienne-française que vous avez peut-être cherchée sans succès ailleurs. — Outre que vous y prendrez le succulent dîner que l'on y sert pour 90 sous, vous aurez le plaisir d'entendre l'excellente musique du trio composé de Maurice Ouderet, directeur.

A ce paragraphe du rapport, L. R. ajoute au DROIT :

Bien que ces lignes soient écrites en patagon, nous n'en comprenons pas moins

Pourquoi ne pas dîner au Queen's Hotel le dimanche soir ? Vous tracesz là cette atmosphère franchement canadienne-française que vous avez peut-être cherchée sans succès ailleurs. — Outre que vous y prendrez le succulent dîner que l'on y sert pour 90 sous, vous aurez le plaisir d'entendre l'excellente musique du trio composé de Maurice Ouderet, directeur.

En communiquant ces chiffres à la presse, l'hon. Rhodes a exprimé sa satisfaction, puis a ajouté ceci : « La loi est à la base de conciliation. L'on doit tenir compte surtout de la capacité de payer et de la valeur productive de la terre. Au début, la loi fut mal comprise par quelques-uns.

REVUE DE LA PRESSE CANADIENNE

La défense de l'Ampââre

Le DEVOIR résume ainsi une dépêche de la CANADIAN PRESS qui remet d'actualité la question de la participation des colonies à la défense de l'Empire :

Un « haut fonctionnaire », nous dit une dépêche de la Canadian Press, a déclaré que les ministres des Dominions rencontreraient les membres du cabinet anglais pour discuter avec eux la question du rattachement du système de défense impériale (tightening the Empire's defences), la répartition des frais de la défense et la politique extérieure de l'Angleterre.

Pendant ce temps-là, dit toujours la Canadian Press, le Daily Mail réclame la tenue d'une conférence impériale où l'on discuterait à la fois de la défense et du commerce.

M. Omer Héroux rappelle le danger maintes fois signalé des engagements que, officiellement ou non, peuvent prendre les ministres de tous les « dominions » réunis à Londres à l'occasion des fêtes prochaines. On a promis qu'il n'y aurait aucune conférence officielle, mais...

Avant le départ pour l'Angleterre de M. Bennett, M. Portley, premier ministre intérimaire, a déclaré que le Canada n'avait rien à discuter là-bas, qu'il n'y aurait point de conférence officielle où notre pays pourrait être appelé à prendre des engagements formels ; mais il a admis qu'il y aurait peut-être des conversations officieuses.

C'est est inévitable, qu'on le dise ou non. Les chefs des gouvernements du Commonwealth ne peuvent se réunir à Londres sans qu'on leur parle et sans qu'ils parlent entre eux de problèmes comme ceux de la défense, sans qu'avec leur habitude habillée les hommes d'Etat de Londres ne s'efforcent d'entraîner dans leur sillage leurs collègues des Dominions.

Ces conversations officieuses, par leurs conséquences indirectes et éloignées, peuvent être aussi graves que des conférences officielles. Elles peuvent préparer des politiques d'autant plus dangereuses qu'elles ne seront pas présentées de front, dans leur forme brutale, avec l'énoncé de leurs conséquences logiques.

Tout cela paraîtra fort juste à ceux qui connaissent l'habileté de l'Angleterre à manœuvrer dans la coulisse et à lier les hommes par des engagements qui n'ont rien d'officiel et qui contredisent même souvent ceux qu'elle leur fait prendre ouvertement. Il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup étudié l'histoire de l'Angleterre pour le savoir.

M. Héroux ajoute qu'un homme aussi peu solidement établi à la tête de son pays que l'est M. Bennett n'a pas l'autorité suffisante pour prendre des engagements de cette nature :

M. Bennett, en tout cas, devra se rappeler qu'il n'a guère qualité, à la veille des élections générales, d'où il n'est pas du tout sûr qu'il sorte vainqueur, pour formuler au nom du Canada une politique militaire quelconque.

Et, dès son retour, le Parlement devra lui réclamer, sur tout ce qui se sera passé là-bas, les plus nettes et les plus complètes explications.

Cela encore semble juste. Seulement on s'en à Londres. M. Bennett étant encore premier ministre, on en fera ce qu'on voudra et son successeur, quel qu'il soit, marchera. Du reste, M. King ou M. Lapointe lui-même irait à Londres que cela ne changerait pas grand-chose. Nous sommes une colonie. Voilà le fait.

Et le premier ministre canadien qui irait contre ce fait ne resterait pas longtemps au pouvoir. On lui aurait tout fait comprendre que s'il peut administrer son pays contre tout bon sens il ne saurait le faire contre l'intérêt de l'Angleterre. C'est brutal, mais c'est comme cela.

Pourquoi il y a si peu de fonctionnaires bilingues

On s'étonne ou l'on se plaint souvent du petit nombre de fonctionnaires canadiens-français, à peu près les seuls vraiment bilingues, dans l'administration fédérale. Comment en peut-il être autrement quand les examens de la bien-nommée Commission du service civil se passent à peu près toujours en anglais et que jamais cette Commission ou les ministères intéressés n'exigent le bilinguisme pour telle ou telle fonction ? Les politiques s'en remettent à la Commission et celle-ci rejette la responsabilité sur les ministres. C'est ce qui ressort du paragraphe suivant d'un rapport que vient de publier la dite Commission :

La commission, au cours de l'année, regu de nombreuses représentations à l'effet que le bilinguisme était nécessaire pour certaines fonctions, alors que cette spécification n'avait pas été faite par le département demandant de l'aide. La commission apprécie le fait que la population du Canada se compose d'Anglais et de Français et que les deux races ont droit à transiger leurs affaires dans leur propre langue. Elle est d'avis toutefois que le département peut mieux que quiconque décider quelles qualifications doivent être exigées de ses employés. La commission doit ensuite fournir des employés ayant les qualifications spécifiées par le département. Si le département spécifie donc que des employés bilingues sont requis, la commission prend les moyens de les lui fournir.

A ce paragraphe du rapport, L. R. ajoute au DROIT :

Bien que ces lignes soient écrites en patagon, nous n'en comprenons pas moins

Pourquoi ne pas dîner au Queen's Hotel le dimanche soir ? Vous tracesz là cette atmosphère franchement canadienne-française que vous avez peut-être cherchée sans succès ailleurs. — Outre que vous y prendrez le succulent dîner que l'on y sert pour 90 sous, vous aurez le plaisir d'entendre l'excellente musique du trio composé de Maurice Ouderet, directeur.

En communiquant ces chiffres à la presse, l'hon. Rhodes a exprimé sa satisfaction, puis a ajouté ceci : « La loi est à la base de conciliation. L'on doit tenir compte surtout de la capacité de payer et de la valeur productive de la terre. Au début, la loi fut mal comprise par quelques-uns.

que la Commission du Service ne recommande la nomination d'un employé bilingue que lorsque le ministère intéressé lui en fait la remarque. Mais, comme la plupart des hauts fonctionnaires des ministères sont unilingues et que, par indifférence ou par fanatisme, ils se soucient peu d'avoir comme collaborateurs des fonctionnaires bilingues, ce procédé explique que, dans l'administration fédérale, il y ait si peu de Canadiens français.

La Commission du Service Civil a-t-elle quelque autorité ? ou bien est-elle satisfaite de s'en remettre aux décisions des ministères ?

Nous avons toujours compris que cette Commission avait été créée pour reconnaître le mérite et pour éviter les injustices. Alors, lorsqu'il est évident qu'un poste quelconque requiert un fonctionnaire bilingue, pourquoi ne prend-elle pas sur elle-même d'exiger les qualifications requises ? Ce n'est pas pour rien que, sur les trois commissaires du Service Civil, il en est un de langue française.

Il ressort de tout cela qu'il y a de la mauvaise volonté de toutes parts. Si les politiques, les ministres en particulier, étaient animés d'autant d'esprit de justice et de conciliation qu'ils le prétendent avant les élections, ils viendraient à ce que la Commission du service civil nous donne satisfaction et ils lui accorderaient les pouvoirs nécessaires si elle ne les a pas. Et si les commissaires et autres fonctionnaires chargés du recrutement du personnel de l'administration avaient eux aussi l'esprit de justice dont ils se disent animés, ils feraient à qui de droit les recommandations nécessaires comme c'est de leur attribution d'indiquer les améliorations à apporter dans l'administration, et ils demanderaient les pouvoirs dont ils ont besoin pour rendre justice à toute la population au lieu de prendre des moyens plus ou moins habiles pour dégrader leur responsabilité dans cette affaire. S'il y a si peu de Canadiens-Français dans l'administration fédérale, si peu de fonctionnaires bilingues, cela tient autant à la mauvaise volonté de la Commission qu'à celle des politiques.

Les concordats

Sur l'application de la loi sur les concordats agricoles, M. Louis-Philippe Roy se réjouit beaucoup des statistiques suivantes qu'il publie à l'ACTION CATHOLIQUE :

Depuis la mise en vigueur de cette loi jusqu'au 31 mars, 40,316 fermiers s'en sont prévus dans tout le Canada. La répartition se fait comme suit :

Québec	11,819
Saskatchewan	8,778
Alberta	8,311
Ontario	5,321
Manitoba	2,832
Ile du Prince-Edouard	1,192
Colombie Anglaise	1,068
Nouveau-Brunswick	714
Nouvelle-Ecosse	281
Total	40,316

Tous ces cas ne sont pas encore réglés. Il en est même une bonne proportion qui n'ont pas été considérés faute de temps. Mais le Ministère des Finances déclare qu'à date, 3,200 concordats ont été acceptés. De ce nombre, 2,742 ententes furent conclues devant les séquestres et environ 500 devant les commissions provinciales.

Au point de vue des arrangements consentis devant les séquestres, Québec arrive en tête avec 752 ; Ontario ensuite avec 718 ; Alberta en troisième place avec 534, puis la Saskatchewan avec 436.

Ce qui réjouit le plus le rédacteur de l'ACTION CATHOLIQUE, c'est de constater que la province de Québec occupe d'emblée le premier rang des provinces du Canada. Y a-t-il vraiment lieu de s'en réjouir ? Notre confrère nous permettra d'en douter. La marge énorme entre les propositions de concordats et le nombre de concordats conclus, de 11,819 à 752 pour la province de Québec et de 40,316 à 3,200 pour le Canada, indique bien le caractère de cette loi ; elle démontre bien avec quel empressement les débiteurs ont voulu s'autoriser de cette loi pour se débarrasser de la totalité ou d'une partie de leurs dettes. Il est heureux que séquestres et commissaires rejettent un si grand nombre de propositions, mais ce nombre même permet de prévoir quelles pressions on pourra à l'occasion exercer sur ces arbitres, à quelles tentations ils sont exposés et quel danger présenterait la nomination de séquestres ou de commissaires peu scrupuleux vu les vices inhérents à la loi même qu'ils doivent appliquer. Malgré les recommandations à la conciliation, recommandations de pure convenance, il ressort du paragraphe suivant de l'ACTION CATHOLIQUE que l'intention des législateurs et l'interprétation du ministre compétent, comme celles des partisans et propagandistes de cette loi, inclinent à ne protéger que le débiteur et à ne tenir compte que de sa « capacité de payer » et de la « valeur productive de la terre », sans égard aux besoins et aux droits du créancier ni aux obligations du débiteur. A entendre tous ces messieurs, on dirait qu'il n'y a que d'honnêtes débiteurs et que tous les créanciers sont des usuriers, des Shylocks. Lisez plutôt :

En communiquant ces chiffres à la presse, l'hon. Rhodes a exprimé sa satisfaction, puis a ajouté ceci : « La loi est à la base de conciliation. L'on doit tenir compte surtout de la capacité de payer et de la valeur productive de la terre. Au début, la loi fut mal comprise par quelques-uns.

En communiquant ces chiffres à la presse, l'hon. Rhodes a exprimé sa satisfaction, puis a ajouté ceci : « La loi est à la base de conciliation. L'on doit tenir compte surtout de la capacité de payer et de la valeur productive de la terre. Au début, la loi fut mal comprise par quelques-uns.

En communiquant ces chiffres à la presse, l'hon. Rhodes a exprimé sa satisfaction, puis a ajouté ceci : « La loi est à la base de conciliation. L'on doit tenir compte surtout de la capacité de payer et de la valeur productive de la terre. Au début, la loi fut mal comprise par quelques-uns.

En communiquant ces chiffres à la presse, l'hon. Rhodes a exprimé sa satisfaction, puis a ajouté ceci : « La loi est à la base de conciliation. L'on doit tenir compte surtout de la capacité de payer et de la valeur productive de la terre. Au début, la loi fut mal comprise par quelques-uns.

En communiquant ces chiffres à la presse, l'hon. Rhodes a exprimé sa satisfaction, puis a ajouté ceci : « La loi est à la base de conciliation. L'on doit tenir compte surtout de la capacité de payer et de la valeur productive de la terre. Au début, la loi fut mal comprise par quelques-uns.

En communiquant ces chiffres à la presse, l'hon. Rhodes a exprimé sa satisfaction, puis a ajouté ceci : « La loi est à la base de conciliation. L'on doit tenir compte surtout de la capacité de payer et de la valeur productive de la terre. Au début, la loi fut mal comprise par quelques-uns.

En communiquant ces chiffres à la presse, l'hon. Rhodes a exprimé sa satisfaction, puis a ajouté ceci : « La loi est à la base de conciliation. L'on doit tenir compte surtout de la capacité de payer et de la valeur productive de la terre. Au début, la loi fut mal comprise par quelques-uns.

En communiquant ces chiffres à la presse, l'hon. Rhodes a exprimé sa satisfaction, puis a ajouté ceci : « La loi est à la base de conciliation. L'on doit tenir compte surtout de la capacité de payer et de la valeur productive de la terre. Au début, la loi fut mal comprise par quelques-uns.

En communiquant ces chiffres à la presse, l'hon. Rhodes a exprimé sa satisfaction, puis a ajouté ceci : « La loi est à la base de conciliation. L'on doit tenir compte surtout de la capacité de payer et de la valeur productive de la terre. Au début, la loi fut mal comprise par quelques-uns.

En communiquant ces chiffres à la presse, l'hon. Rhodes a exprimé sa satisfaction, puis a ajouté ceci : « La loi est à la base de conciliation. L'on doit tenir compte surtout de la capacité de payer et de la valeur productive de la terre. Au début, la loi fut mal comprise par quelques-uns.

En communiquant ces chiffres à la presse, l'hon. Rhodes a exprimé sa satisfaction, puis a ajouté ceci : « La loi est à la base de conciliation. L'on doit tenir compte surtout de la capacité de payer et de la valeur productive de la terre. Au début, la loi fut mal comprise par quelques-uns.

En communiquant ces chiffres à la presse, l'hon. Rhodes a exprimé sa satisfaction, puis a ajouté ceci : « La loi est à la base de conciliation. L'on doit tenir compte surtout de la capacité de payer et de la valeur productive de la terre. Au début, la loi fut mal comprise par quelques-uns.

En communiquant ces chiffres à la presse, l'hon. Rhodes a exprimé sa satisfaction, puis a ajouté ceci : « La loi est à la base de conciliation. L'on doit tenir compte surtout de la capacité de payer et de la valeur productive de la terre. Au début, la loi fut mal comprise par quelques-uns.

En communiquant ces chiffres à la presse, l'hon. Rhodes a exprimé sa satisfaction, puis a ajouté ceci : « La loi est à la base de conciliation. L'on doit tenir compte surtout de la capacité de payer et de la valeur productive de la terre. Au début, la loi fut mal comprise par quelques-uns.

En communiquant ces chiffres à la presse, l'hon. Rhodes a exprimé sa satisfaction, puis a ajouté ceci : « La loi est à la base de conciliation. L'on doit tenir compte surtout de la capacité de payer et de la valeur productive de la terre. Au début, la loi fut mal comprise par quelques-uns.

En communiquant ces chiffres à la presse, l'hon. Rhodes a exprimé sa satisfaction, puis a ajouté ceci : « La

La lutte contre la dégénérescence: stérilisation et castration

(De PARIS-MÉDICAL)

DANS une conférence faite en novembre 1934 devant des représentants de la presse allemande, le docteur Klein, qui préside à l'épuration de la race, fit savoir qu'il y avait déjà eu, à Berlin, un millier de demandes de stérilisation : 95 p. 100 émanant de volontaires, 5 p. 100 ont été ordonnées d'office ; sur ce nombre 317 opérations ont été déjà exécutées. Et après avoir cité ces chiffres qui étonnent par leur modestie et détonnent, eu égard à l'envie colossale de la tâche entreprise, l'eugéniste officiel ajoute non sans orgueil patriotique :

Le Reich a fait le premier pas vers une réforme décisive dans le domaine de la santé publique. Dans cinquante ans nous serons le peuple libéré de ses tares héréditaires !

Nous avons montré ailleurs, par quelques exemples édifiants, l'influence désastreuse des théories eugénistes sur les intelligences, par ailleurs, très lucides. Nous ignorons si le docteur Klein en est. Nous nous permettons néanmoins de lui dire et de lui démontrer que les chiffres de stérilisation annuels seraient-ils quintuplés, décuplés, voire centuplés, leur action sur les tares de la race ressortirait du même ordre que celle de Manekens sur un volcan en éruption.

Qu'est-ce, en effet, qu'une tare ? C'est une lésion organique indélébile, acquise dans l'ascendance unie ou bilatérale et transmise à la descendance proche, éloignée ou extrêmement éloignée ; transmise soit en état latent ou passif : ces deux états sont interchangeables soit dans la même génération, soit dans les générations à venir.

Aux tares pathologiques proprement dites, il faut ajouter les tares-anomalies : elles marquent un retour ou une réversion intégrale ou partielle (vestiges, rudiments) à des états ancestraux d'époques qui remontent à des milliers ou des millions de siècles. Exemples : cancer ou prolifération infinie de cellules — mode de prolifération de la cellule-ancêtre premier du monde organisé ; trou de Botal ; appendice ; bec-de-lièvre ; troisième paupière ; hypertrophie des muscles d'oreilles ; de la langue, du système pileux ; doigts, oreilles, mamelles supplémentaires ; bifidité ou duplication de l'utérus ; hermaphroditisme ; albinisme, nanisme, microcéphalie — toutes anomalies constituant un retour à des états organiques ancestraux, dans les ou tels autres stades de l'évolution naturelle — normaux (telle par exemple la brèche de communication : trou de Botal, entre les deux ventricules chez les hydrosauriens). Il en est de même d'un grand nombre d'idioties ou de crétinismes (et plus particulièrement de ceux procédés par des couples sains), chez qui à l'autopsie on ne trouve de lésions ni de la substance cérébrale, ni des méninges ; mais les circonvolutions, en nombre infime, sont grosses, lisses, rectilignes : peu ou pas de scissures, de sillons, de plis, de tortuosités, de flexuosités — structure anatomique du cerveau du fœtus humain de sept mois et, encore, des marsupiaux et des pilicéens, qu'Heckel fait figurer dans l'arbre généalogique de l'ordre humain. Chez un idiot autopsié par le docteur Merzjewski, les lobes pariétaux et occipitaux étaient réduits à la portion congrue, comme chez les kangourous ; le cerveau était à nu, comme chez les kangourous. Ce sont là pas des maladies proprement dites, mais en quelque sorte des fossiles vivants à face humaine, des revenants revenus de loin, des âges antérieurs à l'apparition de l'homme, voire parfois à celle des êtres animés : c'est le cas des idiots complets, affectés de paraplégie totale, plus, de paralysie des sphincters et dont la vie est purement et exclusivement végétative, comme celle des plantes. Pour prémunir la race de toutes les tares-anomalies innombrables, la stérilisation des tarés n'est qu'une mesure pour rien : seule la stérilisation de toute la race en viendra à bout. Mais, qui veut le but doit bien vouloir les moyens !

Quels sont l'origine ou les agents provocateurs des tares ? Ils sont de deux ordres : 1° les maladies infectieuses, dont un certain nombre (la syphilis par exemple) confèrent des tares inéluctablement et fatalement ; le plus grand nombre sont susceptibles de les conférer, dans une mesure inégale et non déterminée d'ailleurs : la constitution des lésions, leurs étendue et gravité sont conditionnées, généralement, moins par l'affection elle-même, que par le terrain, plus ou moins préalablement taré, sur lequel l'affection évolue ; 2° les *shocks* : *shocks* psychiques, toxiques et traumatiques.

C'est ainsi, par exemple, que les lésions indélébiles du cœur, de l'aorte, des vaisseaux, des reins, du foie, des poumons, de la plèvre, de la moelle, du cerveau, des méninges, des organes de l'ouïe, de la vue, etc., sont dans la grande majorité des cas consécutives aux maladies infectieuses telles que : fièvre typhoïde, typhus, variole, scarlatine, érysipèle, syphilis, blennorragie, tuberculose, etc. ; que le cancer dans l'immense majorité des cas est provoqué par des *shocks* traumatiques ; que les psychopathies, l'aliénation mentale, la criminalité sont dues dans un grand nombre de cas soit aux *shocks* psychiques : chagrins d'amour, peur, panique, extase fanatique, catastrophes morales ou matérielles, haine, jalousie, etc. ; ou bien aux *shocks* toxiques : alcoolisme, morphine, héroïne ou cocaïne-maniac ; toxines.

Il est évident que l'immense majorité des tares acquises ou transmises en activité de service, et la totalité des tares transmises en état latent ou passif, échappent aux investigations et évaluations statistiques.

Car si nous connaissons les catégories de maladies et de *shocks* qui confèrent ou qui sont susceptibles de conférer... aux survivants des tares, il nous est impossible, dans l'immense majorité des cas, de discerner, dans des maladies ou des *shocks*, ont provoqué les tares ; et nous n'avons que des notions par-

tielles sur le nombre annuel de malades ; et nous ignorons généralement dans quelle proportion maladies et *shocks* affectent de tares leurs victimes ; et nous ignorons totalement dans quelle mesure la descendance en sera nantie, soit en état actif, soit en état passif. Dans ces conditions d'incertitude, d'ignorance plus ou moins absolue ici, il est légitime de se demander sur quelle certitude peut bien se baser l'honorable stérilisateur-chef du Reich, pour affirmer que, par la grâce de quelques centaines de stérilisations chaque année, la race sera délivrée de ses tares héréditaires pas plus tard qu'ici cinquante ans ?

Il existe à vrai dire en Allemagne, comme partout ailleurs, une statistique annuelle de la mortalité par catégories d'affections : elle embrasse la totalité de la population allemande. Il n'en est pas de même de la morbidité par catégories de maladies. La seule statistique dans cet ordre d'idées, *Zugang der Krankheitsfälle in den allgemeinen Krankenhäusern*, ne concerne qu'une faible minorité, à savoir les malades traités dans les hôpitaux publics et où, par suite, ne figurent pas les malades traités : 1° dans leurs familles ; 2° dans les cliniques, maisons de santé, asiles ou sanatoria privés ; 3° dans les cliniques du ressort des Assurances sociales ; 4° dans les hospices et asiles de vieillards, de sourds-muets, d'aveugles, d'impotents ; 5° dans les hôpitaux et infirmeries de l'armée de terre et de mer ; 6° dans les infirmeries des prisons et bagnes.

Voici, extraits du *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, année 1911, les chiffres des malades hospitalisés, par catégories d'affections qui nous intéressent ici tout particulièrement :

Rougeole	16,000
Varicelle	820
Scarlatine	39,000
Erysipèle	21,000
Diphthérie, croup	60,000
Broncho-pneumonie croupale	25,000
Typhus, fièvre typhoïde	35,000
Méningite cérébro-spinale épidémique	47,000
Paludisme	2,500
Rhumatisme articulaire aigu	47,000
Goutte	11,000
Grippe	70,000
Tuberculose pulmonaire	366,000
Pneumonie puerpérale	4,700
Cancer	108,000
Alcoolisme chronique	31,000
Blennorragie aiguë	82,000
Syphilis primaire et héréditaire	91,000
Affections du système nerveux	271,000
dont : l'aliénation mentale	40,500
Pleurésie, pneumonies	104,000
Affections cardiaques	85,000

Sur un total de 4 millions et demi d'hospitalisés, plus d'un tiers, soit 1,600,000 sont en puissance d'affections productrices, dans une mesure inégale, de tares. Or, dans ce total, les syphilis ne figurent que pour 91,000 et les blennorragies que pour 82,000. Ces chiffres sont nettement et considérablement inférieurs aux réels, eu égard non pas à la population totale du Reich seulement, mais à la population hospitalisable, c'est-à-dire nécessaire. Et de fait : 1° les syphilis secondaires et tertiaires y sont pas comprises (voir le tableau) ; 2° en Allemagne, comme partout ailleurs, ne sont hospitalisés que les vénériens à forme ou à manifestations graves ; que si on les hospitalisait tous, les hôpitaux existants suffiraient à peine pour les contenir.

Quoi qu'il en soit, nous sommes bien obligés d'accepter les chiffres que l'on veut ou que l'on peut nous donner, et d'en tirer des conclusions qu'ils comportent, tels quels. Donc : sur vingt et une catégories de malades, huit sont atteints de maladies qui affectent de tares, les uns la totalité de leurs victimes, les autres la quasi-totalité. Ce sont : syphilis, alcoolisme chronique, aliénation mentale, méningite cérébro-spinale, tuberculose, rhumatisme articulaire aigu, cancer, cardiopathies, soit au total 800,000 tarés annuels, abstraction faite, comme de juste, de tarés en nombre indéterminé et indéterminable au sein des 800,000 autres malades, atteints des maladies à tares.

Rendons à César ce qui lui est dû. Par l'intensité de la lutte prophylactique, engagée depuis plus d'un demi-siècle contre les maladies infectieuses et épidémiques, et par les résultats très remarquables réalisés dans cette lutte, l'Allemagne s'est placée au tout premier rang parmi les nations civilisées ; la mortalité de cette catégorie d'affections, et donc la morbidité, et donc le nombre de tarés y ont subi une baisse progressive à quelques exceptions près et à quelques rares périodes près. Le même phénomène, d'ailleurs, mais à un degré généralement moindre, est accusé dans tous les pays civilisés, sans exception. Un grand nombre d'affec-

2 C'est celle que nous trouvons sous la main.

tions mortelles pour la majorité d'atteints, graves pour les survivants par les tares et maladies secondaires qu'elles entraînent à leur suite, n'y existent pour ainsi dire plus ou existent à titre isolé et non épidémique : peste, fièvre jaune, charbon, rage, morve, lèpre, variole, typhus, fièvre puerpérale, choléra, pourriture d'hôpital ; gangrène, érysipèle et tétanos d'opérés, d'accidentés, de blessés de guerre ; cependant qu'un certain nombre d'autres ont baissé et dans leur mortalité clinique, et surtout dans leur atteinte : fièvre typhoïde, croup, diphtérie, broncho-pneumonie croupale, tuberculose. On est donc en droit d'affirmer que « la marée sans cesse montante de tarés, de dégénérés chez les races blanches civilisées » n'est qu'un mythe créé par Nietzsche, déjà en proie à la paralysie générale, et reprise et propagée par les maîtres de l'eugénisme.

Il n'en est pas moins vrai que, dans ce pays de 65 millions d'habitants les tarés, les dégénérés existent, en chair et en os plus ou moins corrompus, et ce comptent par des centaines de mille, sinon par quelques millions. La guerre fraîche et joyeuse n'en a pas diminué le nombre. En face de ces multitudes, que sauraient faire les quelques milliers de stérilisations annuelles ?

Admettons cependant l'impossible, mot qui semble être rayé de la langue de l'Allemagne contemporaine. Admettons qu'ayant pris connaissance de la réalité même très approximative, ses fûrers décrètent la stérilisation de tous les tarés, sans en excepter un seul. La race en sera-t-elle épurée, et la régénérescence en suivra-t-elle la dégénérescence, comme la lumière du jour les ténèbres de la nuit ?

Pas le moins du monde ! Les sources des tares n'en seront pas tarées : la dégénérescence se régénérera de se, telle

... Une hydre fertile.
Une tête coupée en fait naître mille.

C'est que la stérilisation, contrairement à ce que s'imaginent les stérilisateurs en chambre, ne fait que... stériliser. Elle ne réduit point l'homme à l'état d'eunuque ; la femme n'en sort pas pétrifiée, ses sens, ses désirs abolis ; l'instinct sexuel chez l'un et chez l'autre n'en continue pas moins de jouer, et d'exiger les jouissances et les joies de droit. Les stérilisés des deux sexes tels que les blennorragiques chroniques, les avariés à tous degrés, les tuberculeux avec ou sans cavernes ; les convalescents des maladies infectieuses dont les tarés sont la proie de infection et dont les micro-organismes pathogènes demeurent à l'état latent des semaines et des mois ; les chroniques de toute nature et de toute espèce qui exhalent, expectorent, sécrètent, éliminent et dispersent à tous les vents leurs germes morbides ; les alcooliques, les épileptiques, tous les stérilisés en général, faisant prime, précisément parce qu'ils stérilisés et incapables de procréer, continueront plus que jamais de communier dans la mesure de leurs moyens physiologiques et autres.

Il en résulte que les stérilisés, bien que stérilisés, seront à même de transmettre leurs lésions ou tares contagieuses à qui ? 1° à leurs partenaires stérilisés pour une affection autre que celle dont ils recevront le présent : la tuberculose par exemple à qui n'est qu'épileptique ; la blennorragie à qui n'est qu'un cardiaque ou la syphilis à qui n'est que psychopathe ou alcoolique, etc. ; et tous ces tarés à cumul ne se feront pas faute de disséminer ce qui est disséminable et de faire boucle de neige ; 2° à leurs partenaires non encore stérilisés ou non stérilisables, parce que « sains à tous égards », célibataires ou mariés. Les premiers seront nantis de tares fraîchement acquises qui ne sont pas toutes faciles à déceler même par l'examen pré-nuptial le plus soigné et qu'ils apporteront dans leur corbeille de mariage ; d'autres, par l'intermédiaire de l'époux ou de l'épouse en faute, seront à même de communiquer l'acquis à la moitié vertueuse et à la descendance venue et à venir.

Car l'amour, ou plus prosaïquement l'instinct sexuel, n'a jamais connu de loi, ni profane, ni divine : la stérilisation n'y fera rien. Il y eut, et il y aura toujours sous tous les régimes, voire sous le régime du knout, des hommes et des femmes, des époux et épouses, des amants et amantes interchangeables. Il y eut et il y aura jusqu'à la fin des siècles des prostituées, agents de tout premier ordre de réception et de transfert de toutes les maladies à tares, des maladies vénériennes en particulier ; à l'heure actuelle, les compétents évaluent à 100 p. 100 la proportion de blennorragiques dans la prostitution légale ; et nous faisons abstraction de la syphilis contractée entre deux inspections et dont seront contaminés les hôtes de passage, leurs proches et leurs familles. Or qui saura jamais empêcher ces professionnelles stérilisées, voire castrées, de vendre leurs charmes, d'en alimenter et d'en contaminer leurs amants de cœur et de contaminer ceux d'un moment ? Arriverait-on à les en empêcher, qu'on les rejettera dans la prostitution illégale.

Les espoirs insensés des stérilisateurs seront déçus pour une autre raison encore : C'est que les tares pathologiques, de même que les tares-anomalies, ne sont pas transmises à la descendance que de l'ascen-

dance immédiate, mais encore, et dans une mesure, nous présumons, plus grande, des aïeux ou ancêtres très ou extrêmement éloignés. Un nombre relativement considérable d'avortons rachitiques, d'infirmités, d'arriérés, d'idioties, de crétins, d'épileptiques, de dévotés, de criminels-nés sont procréés par des couples parfaitement sains physiquement, mentalement, moralement et intellectuellement et dont les autres enfants — si d'autres enfants il est — sont sains à tous égards. Comment cela est fait ? Porteurs dans leur hérédité de tares *ad hoc*, demeurées en état latent de longues ou de très longues générations, ces tares se réveillent chez le fœtus sous une influence ou une autre, et prennent l'état actif. *Vox populi* attribue la procréation des enfants anormaux à une violente émotion — *shock* — ressentie par la mère à un moment quelconque de la grossesse ; et *vox populi* *vox Dei* ne se trompe pas. De fait, les *shocks*, agents par excellence du réveil de l'hérédité — positive ou négative — exercent une influence considérable sur la renaissance des tares ancestrales : la stérilisation y est inopérante.

La stérilisation est une des plus colossales dupes de l'humanité ait été jamais victime. Car la source et l'origine première des tares pathologiques ne sont pas les maladies, mais les anomalies ; de même que la source et l'origine des tares-anomalies sont les anomalies dont l'existence se perd dans la nuit des temps, mais non pas leurs descendants. Or, si en face de la réversion ancestrale nous sommes à peu près désarmés, l'expérience du dernier demi-siècle est là pour nous démontrer que les affections à tares sont parfaitement et éminemment évitables et que nous savons les éviter ou mater depuis les découvertes de Pasteur : la prophylaxie et l'hygiène nous fournissent les armes de combat — les seules — contre la dégénérescence (mais non pas contre les dégénérés). Frapper les tarés, les dégénérés, est un acte aussi absurde, insensé et vain, que le fut celui de Darius, ordonnant de fouetter la mer déchaînée : c'est la mer qui engloutit sa flotte, mais c'est la tempête qui déchaine les vagues.

Le simple bon sens suffit pour concevoir que, en stérilisant un taré affecté d'une tare contagieuse (syphilis, lèpre, tuberculose ou blennorragie chroniques, etc.), on n'en stérilise que ses facultés de reproduction, mais non pas ses micro-organismes pathogènes ou leur faculté de reproduction, de pullulation, de dissémination, de migration, de contamination ; pas plus qu'on n'en stérilise les milieux ou lieux par eux contaminés : sol, eau, atmosphère, murs, moulures, tentures, vêtements, coussins, linge, puciers, poux, punaises, moustiques, rats ou souris — sources de contagions sans nombre. S'agit-il d'un taré non contagieux, la stérilisation ne le mettra pas à l'abri de tares contagieuses superlatives, qu'à défaut d'une descendance désormais impossible, il sera en mesure de transmettre à la descendance d'autrui aussi bien qu'à son propre entourage. S'agit-il d'un diabétique ? la stérilisation ne le stérilisera pas contre la tuberculose dont succomberont une forte proportion des uns et des autres, non sans avoir contaminé préalablement un certain nombre de leurs contemporains.

Ce que nous venons de dire concernant la stérilisation, s'applique à la castration, avec cette différence toutefois, que les castrés hommes, bien que susceptibles de servir de bouillon de culture à tous les germes morbides et de les disséminer, ne sauraient, par des exercices sexuels, exercer le rôle d'intermédiaires dans la procréation des tarés. Il en sera tout différemment du beau sexe. Un homme castré est réduit à l'état d'eunuque complet. Une femme, de par l'architecture

de ses organes génitaux, est à même de communier, ses sens présents ou absents. Amputée de ses utérus et ovaires, elle conserve les attributs extérieurs de son sexe et la voie d'accès aux épanchements masculins. Et ce qui est plus : elle en tire elle-même les satisfactions d'usage, sinon totalement, tout au moins partiellement ; nous présumons, par le même processus physiologique ou psychique, qu'un amputé sent, perçoit les sensations ou les douleurs de son membre, doigts ou orteils. Pour peu qu'une gente castrée affectionne les variations sur le même thème, ou bien qu'elle y soit astreinte par des nécessités de son existence, aucun moyen ne lui manquera soit pour créer, par contagion, des malades ou des tarés ; soit pour entrer en possession de maladies à tares diversifiées et les disséminer dans son entourage ; soit pour prendre une part décisive, par ricochet, à la procréation des descendants tarés de ses connaissances et amis.

Tel est le rôle que la stérilisation ou la castration sont appelées à jouer dans la régénérescence des races : il est respectivement nul. Leur action, par contre, sera considérable pour accroître, voire pour déchaîner les fléaux tels que : le célibat, c'est-à-dire la débauche, la dénatalité légitime, la natalité exhubérante des illégitimes, les maladies vénériennes, les psychopathies, l'aliénation mentale, la criminalité, la prostitution bisexuelle, l'homosexualité — nous y reviendrons, s'il y a lieu, par la suite.

Docteur LOWENTHAL,
Lauréat de l'Institut et de l'Académie de médecine.

Une mauvaise vedette

(Du FIGARO)

Les histoires de bandits corses vous amusent ? Elles vous semblent romanesques ? Je vais vous dire mon goût : elles m'ennuient au delà de toute expression. Elles m'ont ennuyé déjà dans Mermée, qui pourtant les avait prises sur le vif et avait tout accompli pour leur donner une noblesse et un mâle accent. Mermée avait le don de surveiller ses récits et de n'en point trop pousser le romantisme. Augustin Filon, qui l'a bien lu, a dit de lui : « C'est un talent qui se lèche la patte. » Mais si bien lèche qu'elle fusent, les « nouvelles » corses de Mermée ne m'ont jamais beaucoup diverties. Eh ! oui... *Matteo Falcone* ! Un chef-d'œuvre de concision et de force ! Ce père qui tue son fils parce qu'il a trahi la parole donnée... si vous voulez : un chef-d'œuvre ! Mais parlons plutôt du Mermée de *La Double Méprise* ou de *Clara Gazul*. Enfin, nous en parlons un jour...

Car il s'agit aujourd'hui de Spada. Or, vous pensez bien que si je ne trouve pas de sel aux vendettas de Mermée, qui avaient pourtant de la fierté et du romantisme, ce n'est pas pour en trouver à cet assassin très vulgaire. Ce que j'ai lu de ses fanfaronnades devant la justice me semble fort grossier et d'une qualité très médiocre. Notez que je suis capable d'admirer des mots d'accusé (si non je ne serais pas Français). Quand Georges Cadoudal fut arrêté, après avoir tué un des policiers lancés à sa poursuite...

1 Bandit récemment condamné à mort à Bastia, Corse.

Costumes swagger

DEUX ET TROIS PIÈCES

MANTEAUX

DE SPORT ET DE TOILETTE

Tailles : 14 à 20 — 35 à 44 ; plusieurs demi-tailles. Choix des nuances suivantes : beige, brun, bleu-marin, noir, bleu-pâle.

Vous serez charmées tant par le vaste assortiment des modèles que par leur élégance et leur chic.

VALEUR : \$35

\$29.95

Versement initial : \$2.50 Mensualités : \$2.75

PAS D'INTERET

Emmagasinage des fourrures : 1 1/2 % de votre propre évaluation

Nouveaux complets

de printemps

DEUX PANTALONS

Une splendide collection de complets de confection irréprochable, en une grande variété de beaux tissus récemment importés.

Nuances : brun, gris, bleu, tan, foncé, médium et pâle. Deux (2) pantalons avec chaque complet.

VALEUR : \$35

\$24.50

Versement initial : \$2.50 Mensualités : \$3.67

PAS D'INTERET

CHEZ

WOODHOUSE

Savoureusement Moëlleuse et Nourrissante

Commandez une caisse de FRONTENAC WHITE CAP... sa saveur moëlleusement crémeuse vous plaira — elle a du caractère !

BIERE
Frontenac
White Cap

LA JEUNE MÈRE DOIT CONSERVER SA SANTÉ

Heureuse la femme qui, débordante de santé et de force, entre dans la vie conjugale ! Souvent on ne s'inquiète guère de sa santé à l'époque du mariage.

Plus tard, les soucis du ménage, la maternité, les ennuis de toute sorte usent la santé de la jeune femme.

Elle a besoin alors de soigner ses nerfs, sans quoi la vie lui sera bientôt intenable. D'ailleurs les conditions de la vie moderne rendent difficile la vie conjugale.

La femme a besoin alors d'être reconfortée ; la nourriture du Dr Chase pour les nerfs lui sera très profitable. Ce remède efficace chassera la fatigue et le malaise dont souffrent trop de femmes avant comme après la maternité.

suite, le commissaire qui l'interrogeait lui dit d'une voix grondante : « — Tuer un de mes agents... Un honnête homme, père d'une nombreuse famille !... » Et le gros Georges de lui répondre : « — Monsieur le commissaire, la prochaine fois, pour m'arrêter, vous prendrez des célibataires. » Ce cynisme-là, qui sans doute n'était pas tout à fait plaisant, du moins était spirituel. Le commissaire était vraiment naïf de reprocher à un homme qui essayait de sauver sa tête d'avoir tiré sur un père de famille... Dans ce cas-là, on ne choisit pas ; et il méritait cette réponse. Mais le cynisme de Spada n'a pas eu cet aigu dans la réplique. Tant que nous ne l'avons pas entendu, nous pouvions croire à sa légende. Nous nous sommes aperçus à l'entendre que le romanesque corse était déchu. Mermée l'écrivait trop bien. Spada pas assez.

Le président des assises s'est étonné que le cinéma ait recueilli, au prix de trois mille francs la minute, les propos du bandit. Et Spada a répliqué au président que cela ne lui arriverait jamais. (C'est le seul moment où il ait eu quelque peu l'esprit de répartie.) Cette réplique devrait former en fin de compte la morale de ce procès — et nous rendre un peu plus vétilleux sur nos actualités sonores...

GUERMANTES

Si votre banque ne peut ou ne veut vous fournir des billets français, déposez votre argent dans une banque qui en aura.

INDEX DE COMMERCE

VETEMENTS ET ARTICLES POUR HOMMES

EMILE THISDALE
335 est, rue Sainte-Catherine

OPTICIENS

CARRIÈRE & SÉNÉCAL LIMITÉE
Optométristes et opticiens à l'Hôtel-Dieu
271 est, rue S.-Catherine LA 7070

AGENCES DE VOYAGE

STOCKING TRAVEL AGENCY
Transport par autobus, bateau, chemin de fer
1010 ouest, rue S.-Catherine MA 6181

POISSON

D. HATTON COMPANY
Maison fondée en 1874
Le choix de la pêche seulement
Distributeurs de poisson de toute sorte
Experts dans le commerce des HUITRES

LE CONTROLE DES HEURES DE TRAVAIL

BLICK TIME RECORDERS OF CANADA LTD.
335 ouest, rue Craig MA 3641

SEMENCES — PLANTES

HECTOR-L. DERY Limitée
32 est, rue Notre-Dame Montréal
Demandez notre catalogue gratuit
Tél. : MA 6208

ACCESSOIRES DE TENNIS

LONGTIN SPORTS ENR.
Réparation de raquettes par des experts
263 ouest, rue S.-Catherine PL 9619

POUR BIEN DORMIR, PRENEZ

SLEEPER

50 sous le tube

En vente dans toutes les bonnes pharmacies

MANUEL DE L'INVENTEUR
GRATIS
ALBERT FOURNIER
934 S.-Catherine MONTREAL

Les ajustements chiropratiques redonnent sûrement et rapidement la santé

Les Chiropraticiens diplômés de Palmer
L. HURTUBISE, D. C.
Méthode H. L. O. PALMER
Service du neurologisme et des rayons X à nos bureaux ou à votre domicile
Suite 517 — Edifice University Tower
660 ouest, rue S.-Catherine
RENSEIGNEMENTS GRATUITS
PLATEAU 8671

PRODUITS LAITIERS

CRÈME — LAIT — BEURRE
CRÈME GLACÉE

Produits de qualité

J. H. BOURBON
Limitée

1 Le nombre total de stérilisations effectuées au cours de la première année, dans toute l'étendue du Reich, était de 15,500.

A l'école du Moyen Age artistique

(De la REVUE FRANCISCANNE)

S'il est une époque de l'art qui ait été l'objet de nombreuses variations dans l'estime du monde moderne, c'est à coup sûr le Moyen Age. Des avant la fin de la Renaissance — qui s'était toute donnée aux lettres et aux arts de l'antiquité grecque et romaine — on regardait le Moyen Age avec mépris comme une période d'obscurantisme et de barbarie.

La vérité est que l'art chrétien, et l'art tout court, a atteint à cette époque son apogée. On en convient de plus en plus à mesure que les fausses notions sur l'art cèdent le pas aux conceptions justes et exemptes de préjugés. La brillante et sensuelle Renaissance, si orgueilleuse de sa parure empruntée à l'antiquité, si fière de ses maîtres de la palette et du ciseau, voit sa gloire pâlir devant l'éclat grandissant des artistes incomparables que furent les modestes travailleurs du XIII^e siècle.

Lorsque, durant la guerre de 1914, la France apprit avec horreur et indignation l'acte de vandalisme des artilleurs allemands qui prenaient pour cible la cathédrale de Reims, elle comprit qu'un immense et inappréciable trésor lui était ravi. Ses ruines apparurent sacrées, un peu comme les ossements des martyrs pour la foi en Jésus-Christ, et Reims désormais s'appelle la « Cathédrale Martyre ».

Bien loin de toutes les pensées étaient les projets iniques de Petit-Radel, exposant à Paris, au Salon de 1880, la destruction d'une église gothique au moyen du feu, avec un mémoire pour expliquer le procédé « facile et peu coûteux » de débarrasser la France de ces édifices barbares qui la déshonoraient.

Heureusement pour nous — disons-le en passant — les gros bourgeois d'alors manquaient de l'audace réclamée par de tels exaltés et ils se contentèrent de mépriser cet art qu'ils ne comprenaient pas.

Mais entre 1800 et 1918 une longue évolution s'opéra dans le peuple et chez les lettrés. Un architecte comme Viollet-le-Duc, à force de travail et de critiques, réussit à faire comprendre la valeur architecturale de l'art gothique, tandis que des historiens de l'iconographie, à la suite du P. Cahier, révélaient les richesses de la statuaire du Moyen Age et amoncelaient les magistrales synthèses d'un Emile Mâle. De leur côté, des poètes comme Huysmans et Rodenbach chantaient l'incomparable mysticisme de la Cathédrale.

L'effet espéré se produisit, mais malheureusement dépassa le but. On ne se contenta pas d'admirer l'art médiéval, on se mit à le copier : on ne voyait plus que roman ou gothique. L'art chrétien, languissant et sans vitalité, qui aurait pu renaitre à ce moment, n'en devint que plus routinier.

Depuis le début du siècle cependant, un réveil s'est produit qui donne déjà des fruits. La France aura encore été la principale inspiratrice de ce mouvement.

Pour nous, peut-on parler d'un renouveau dans l'art ? Ne s'agit-il pas plutôt de créer — un groupe d'hommes éclairés s'y applique avec succès — de créer un esprit artistique dans le peuple qui ne sait que penser de l'art et n'en a cure ? Tandis que la foule se rue vers les arènes à la recherche d'émotions brutales, le goût se réfugie dans quelques cercles d'esprits cultivés : une faible élite, qui trop souvent n'a qu'une incomplète compréhension de la vraie beauté, est seule capable de goûter les joies esthétiques. On peut fort bien faire profession d'aimer les « belles choses » par snobisme ou par luxe et ne pouvoir goûter une œuvre d'art.

Dom Bellot — qui l'an dernier, malgré sa maîtrise incontestée et une réputation qu'il a plus que justifiée devant nous, n'a pu réunir à ses conférences que deux à trois cents personnes du million de Montréalais — faisait remarquer que nous avons un besoin encore plus urgent de principes et d'idées sur l'art que de technique.

Si nous voulons éloigner de notre province canadienne-française le matérialisme qui menace de l'étouffer, nous devons mettre au service de l'esprit toutes les forces susceptibles de le vivifier. Et l'art est une

La cape naïve

M. Alcalá Zamora, président de la République espagnole, était allé visiter quelques villages des environs de Ségovie. La municipalité de l'un d'eux, ayant été avisée de cette visite, avait revêtu ses habits de gala, et l'alcade, malgré les 40 degrés à l'ombre qu'il faisait ce jour-là, avait même ajouté à sa tenue une superbe cape espagnole.

M. Alcalá Zamora demanda au malheureux magistrat municipal :

— Vous ne portez pas la cape tous les jours, je suppose ?

— Oh ! non, monsieur le président, répondit l'alcade en s'épongeant. Nous la mettons pour les fêtes, pour les processions, pour vous recevoir, bref, pour toutes les corvées.

Le président sourit et n'insista pas.

Les billets de la Banque du Canada

L'emploi du français dans la rédaction des billets de la Banque du Canada sera infailliblement supprimé si tout le monde accepte le billet anglais sans protester. Si la banque de crédit et de dépôts qui reçoit votre argent n'a pas de billets français, portez votre argent à une banque qui en aura.

de ces forces, parce qu'il plonge dans le sensible en même temps qu'il atteint le spirituel.

La vie est impossible sans un minimum de joie. Faisons en sorte que notre peuple cherche cette joie dans le domaine le plus élevé possible : car n'oublions pas que le plaisir qu'un homme recherche révèle la qualité de son esprit.

Nous sommes rendus à un moment de notre évolution nationale — et des étrangers avertis, comme Dom Bellot, nous l'ont affirmé — où un art canadien peut et doit se former. Un peuple qui ne sait s'exprimer dans les œuvres d'art est un peuple d'enfants ou un peuple décadent. Nous ne pouvons plus être l'un et ne voulons pas être l'autre.

Mais pour rendre possible l'éclosion de cet art canadien, il faut commencer par créer en nous une mentalité artistique, c'est-à-dire susciter ce besoin profondément humain de vivre dans la beauté et former notre goût pour l'appréciation de cette beauté.

Une méthode facile, complète, en même temps qu'efficace, est d'étudier les grandes époques d'art et d'y chercher non des faits, mais un esprit.

Quand nous serons capables de penser juste en matière artistique, nous comprendrons l'effrayante banalité de notre art canadien. Notre architecture religieuse du dernier demi-siècle — à l'exception de quelques unités — n'est qu'un vulgaire copiage d'écolier ; notre iconographie religieuse est encore plus déplorable, et notre architecture civile avère la même absence de conceptions artistiques.

Fr. RICHARD-M., O.F.M.

Humour anglais

Après de vains efforts pour rédiger un télégramme avec le porte-plume indésirable du bureau de poste, le monsieur s'adresse ironiquement à une des employées :

— Ne serait-ce pas avec cette plume que le roi John signa la grande charte il y a quelques siècles ?

— Le bureau de renseignements est à droite, monsieur ! fut la réponse inattendue.

Une précaution

— Quelle drôle idée de peindre votre voiture en vert d'un côté et en rouge de l'autre.

— Mais non, les témoins se contrediront en cas d'accident.

Province de Québec, District de Montréal, No C-125991.

COUR SUPÉRIEURE
ADELARD TREMBLAY, bourgeois, des cités et district de Montréal, Demandeur.
OSCAR BARRIL et PHILIPPE BARRIL, taverniers, des cités et district de Montréal, et JOSEPH LONGPRÉ, autrefois tavernier au no 1605-C est, rue Sainte-Catherine, en les cités et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus, et ARCADE GODIN, des cités et district de Montréal, Défendeurs.

Il est ordonné aux défendeurs JOSEPH LONGPRÉ et ARCADE GODIN de comparaître dans le mois.

MONTREAL, 30e JOUR D'AVRIL 1935
T. DEPATRIE, Député-Procureur.



UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DU ROI

ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, le

VENDREDI, 10 MAI PROCHAIN, A DIX HEURES DU MATIN.

En conséquence, je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre toute personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes personnes intéressées d'y être présentes.

Je donne avis aussi à tous les juges de paix pour le district susdit de s'y trouver avec tous leurs documents.

Le shérif,
OMER LAPIERRE.

Bureau du Shérif,
Montréal, 17 avril 1935.



Ventes par le shérif

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

No B-139259. — J.-A. MIGNAULT, es-qual, et al., demandeurs; vs EU-GENE HUARD et al., défendeurs.

Deux lots de terre ou emplacements ayant front sur la rue Hochelaga, à Maisonneuve, connus et désignés sous les numéros cinq cent quatre-vingt-dix-huit et cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (598-599) de la subdivision officielle du lot originel numéro quatorze (14) des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga, contenant quatre mille sept cents pieds en superficie, avec droit de passage

avec tous autres y ayant droit, et aux conditions ordinaires d'entre-ten desdits lots — avec bâtisses et dépendances portant les numéros civiques 4200 à 4205 de la rue Hochelaga à Montréal.

A distraire des dits lots :

1. Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par l'Avenue Desjardins, le dit côté mesurant environ 2,10 pieds; au nord-ouest par la rue Hochelaga, ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 539, ledit côté mesurant environ 2,28 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 14-398, le dit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 54,8 pieds carrés; la dite lisière étant partie du lot No 14-398 des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga.

2. Une lisière de terrain bornée au sud-ouest par le lot du cadastre No 14-598, ledit côté mesurant environ 2,28 pieds; au nord-ouest par la rue Hochelaga, ledit côté mesurant environ 25 pieds; au nord-est par le lot du cadastre No 14-600, ledit côté mesurant environ 2,46 pieds; au sud-est par le lot du cadastre No 14-599, ledit côté mesurant environ 25 pieds; contenant une superficie d'environ 59,3 pieds carrés; la dite lisière étant partie du lot No 14-599 des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga.

Ces lisières ont été acquises par la cité de Montréal et par expropriation, pour l'élargissement de la rue Hochelaga, la sentence de la Commission des Utilités Publiques ayant été rendue le 24 octobre 1928, et enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le No 201163.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le QUINZIEME jour de MAI prochain à DIX heures du matin.

Un dépôt de \$765 sera exigé de tout offrant ou enchérisseur, suivant jugement de l'Hon. Juge Forest, en date du 3 avril 1935.

No C-140297. — LA SUCCESSION NOE LECLAIRE; vs P. PAYETTE.

Un emplacement ayant front sur la rue Saint-André, en la cité de Montréal, mesurant dix-neuf pieds et neuf pouces de largeur sur quatre-vingt-quatre pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, étant la subdivision cinq cent cinquante du lot numéro trois cent vingt-cinq aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte Saint-Louis — avec la maison portant les Nos 4717 et 4719 de ladite rue Saint-André, et autres bâtisses dessus érigées, ainsi que le tout se trouve présentement avec les services actives, passives attachées audit immeuble.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le QUINZIEME jour de MAI prochain à DIX heures et DEMIE du matin.

Un dépôt de \$500 sera exigé de tout offrant ou enchérisseur, suivant jugement de l'Hon. Juge Forest, en date du 5 avril 1935.

No F-143147. — CHARLES-THEODORE VIAU et al., demandeurs es-qualité; vs MARIE PERREAU et al., défendeurs et JOSEPH GRAVEL et uxoir mis-en-cause.

Comme appartenant aux défendeurs.

Un emplacement, ayant front rue Saint-Urbain, dans la cité de Montréal, connu comme étant la partie nord du lot numéro vingt-cinq (Pte No 25) des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal; mesurant, la dite partie de lot, soixante et un pieds et six pouces de largeur par environ cent huit pieds de profondeur, mesure anglaise, et plus ou moins, et bornée: en front, au nord-est, par la rue Saint-Urbain, d'un côté, au nord-ouest, par une ruelle, en arrière, au sud-ouest, par une ruelle de quatorze pieds de largeur, formant partie du même lot officiel, et de l'autre côté, au sud-est, par une partie dudit lot numéro vingt-cinq.

Avec la maison y érigée, portant présentement les numéros civiques 3650, 3652, 3654, 3656, 3658 et 3660 de la dite rue Saint-Urbain, et autres constructions y érigées, et tous droits attachés audit immeuble.

Pour être vendu, à mon bureau, en la cité de Montréal, le QUINZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures du matin.

Un dépôt de \$2400 sera exigé de tout offrant ou enchérisseur, suivant jugement de l'Hon. Juge Forest, en date du 1er avril 1935.

No E-130595. — BANQUE CANADIENNE NATIONALE; vs L.-A. BROSEAU et al.

Comme appartenant à Louis Masson, un des défendeurs.

A. Une terre située en la paroisse de Saint-François de Sales, ayant front sur la Rivière des Mille Lacs, mesurant environ deux cent vingt-cinq arpents en superficie — avec toutes les bâtisses dessus construites, connue et désignée comme le lot numéro cent soixante-quatre (164) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-François de Sales, dans le comté de Laval.

B. Ce certain emplacement ayant front sur le Chemin Sainte-Catherine, en la cité d'Outremont, contenant soixante-treize pieds en largeur sur une profondeur du côté ouest d'environ cent quatre-vingt-dix pieds, et du côté est de cent quatre-vingt-quatre pieds et une superficie d'environ 14,445 pieds, mesure anglaise, ou plus ou moins, composé :

1. Du résidu du lot de terre connu et désigné comme étant la subdivision numéro quatre du lot numéro dix-sept (17 pte 4) aux plan et livre de renvoi officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal, après déduction de ce qui a été pris pour l'élargissement du dit chemin, le résidu de la dite subdivision No 4 ayant une largeur de quarante pieds sur une profondeur de cent soixante-deux pieds du côté ouest et de cent soixante-quatre pieds du côté est, et une superficie de 6,520 pieds carrés, mesure anglaise;

2. Du résidu du lot de terre connu et désigné comme étant la subdivision numéro cinq dudit lot officiel numéro dix-sept (17 pte 5) après déduction de ce qui a été pris pour l'élargissement du dit chemin, le résidu de la dite subdivision No 5 ayant une largeur de quarante pieds sur une profondeur de cent soixante-deux pieds du côté ouest et cent soixante-deux pieds du côté est, et une superficie de 6,440 pieds carrés, mesure anglaise, plus ou moins, déduction devant cependant être faite du dit résidu de la subdivision No 5 de la partie ouest d'icelui, contenant sept pieds en largeur sur une profondeur du dit résidu de la subdivision No 5 qui forme partie de la ruelle ci-après mentionnée.

3. Ce certain lot de terre de forme irrégulière situé en arrière du lot de terre sus-décrit, connu et désigné au plan de redivision comme étant la subdivision numéro trente-quatre du dit lot numéro dix-sept (17-34), contenant soixante-treize pieds du côté nord et trente pieds du côté est, et une superficie de 2,205 pieds carrés, mesure anglaise, et plus ou moins, avec la résidence portant le numéro civique 356, Chemin Sainte-Catherine, sus-érigée, telle que la dite propriété se trouve présentement avec tous ses droits, membres et appartenances, sans exception ou réserve d'aucune sorte.

Pour être vendus, le paragraphe A à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-François de Sales, le QUINZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures du matin, et le paragraphe B à mon bureau en la cité de Montréal, le QUINZIEME jour de MAI prochain à TROIS heures de l'après-midi.

No E-142302. — THE PRUDENTIAL INSURANCE COMPANY OF AMERICA, demanderesse; vs CLOVIS LAGANIERE, défendeur.

Un emplacement ayant front sur la rue Valois, en la cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot de subdivision numéro trois cent trente du lot originel numéro vingt-deux (22-330) des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga, mesurant vingt-cinq pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, et contenant une superficie de deux mille cinq cents pieds (2500), mesure anglaise et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées, et spécialement une maison à trois étages avec un garage et avec tous les droits appartenant à ladite propriété immobilière, avec ensemble un droit de passage en commun avec tous les autres y ayant droit dans la ruelle en arrière, connue et désignée comme étant le No 22-327 desdits plan et livre de renvoi officiels.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin.

Un dépôt de \$840 sera exigé de tout offrant ou enchérisseur suivant jugement de l'Honorable Juge Forest, en date du cinquième jour d'avril 1935.

No C-140254. — THE PRUDENTIAL INSURANCE COMPANY OF AMERICA, demanderesse; vs OCTAVE GROULX, défendeur.

Un emplacement ayant front sur la rue Chabot, cité de Montréal, connu comme étant le lot de subdivision numéro cent quarante-sept de la subdivision officielle du lot originel numéro deux cent neuf (209-147) des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte de la Visitation, contenant vingt-cinq pieds de largeur par cent-cinq pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins — avec droit en commun avec les autres dans la ruelle en arrière desservant ledit emplacement, et avec la maison et autres édifices sus-érigés.

Avec ensemble et sujet aussi aux droits de servitudes créés par un certain acte de servitude exécuté devant Henri Valade, N. P., le trentième jour d'avril 1930, et dûment enregistré.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures et DEMIE du matin.

Un dépôt de \$600 sera exigé de tout offrant ou enchérisseur suivant jugement de l'Honorable Juge Forest, en date du 5ème jour d'avril 1935.

No E-142232. — THE PRUDENTIAL INSURANCE COMPANY OF AMERICA, demanderesse; vs JEAN-BAPTISTE CUSSON, défendeur.

Un emplacement ayant front sur la rue Rachel, en la cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro neuf de la subdivision du lot originel numéro dix (No 10-9) des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte de la Visitation, contenant vingt-huit pieds de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-deux pieds et huit dixièmes de pied dans la ligne sud-ouest et quatre-vingt-deux pieds et neuf dixièmes de pied dans la ligne nord-est.

Avec les bâtisses sus-érigées dont le mur nord-est est mitoyen, et avec un garage en arrière de ladite bâtisse. Avec droit de passage en commun avec les autres y ayant droit dans la ruelle en arrière dudit lot.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures du matin.

Un dépôt de \$1550 sera exigé de tout offrant, suivant jugement de l'Honorable Juge Forest, en date du 5 avril 1935.

No B-139117. — VESTAR INVESTMENTS LIMITED; vs JOHN-JAMES FIELD.

Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Marc, en la cité de Montréal, et composé des parties sud-est des lots connus et désignés comme étant les subdivisions numéros trente et trente et un de la subdivision numéro officiel soixante-quatre du lot numéro officiel mille six cent cinquante-quatre (1654-74-Pte S. E. 30 et 31) aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal; la partie sud-est du lot numéro trente contient cinquante pieds (50') en largeur sur une profondeur de vingt-cinq pieds (25') et est bornée en front au nord-est par la rue Saint-Marc, en arrière, par la dite subdivision numéro trente et un, d'un côté par le résidu de la dite subdivision numéro trente, et de l'autre côté par une ruelle, et la partie sud-est de la dite subdivision numéro trente et un contient cinquante pieds (50') en largeur sur une profondeur de vingt-cinq pieds (25') en profondeur et est bornée au nord-est par la dite subdivision numéro trente, au sud-ouest par la subdivision numéro trente-deux, au nord-ouest par le résidu de la dite subdivision numéro trente et un, et au sud-est par la dite ruelle, mesurant le dit emplacement en tout cinquante pieds (50') en largeur et ayant front sur la rue Saint-Marc, et cinquante pieds (50') en profondeur, le tout d'après la mesure anglaise, et plus ou moins. Avec le droit de vue du côté nord-ouest des lots ci-dessus sur le résidu des dits lots appartenant à Charles Shirley, ou ses représentants, et aussi avec le droit de se servir des six pieds de terrain sur la partie nord-ouest des dits lots durant des travaux de construction, ou lorsque des travaux de réparation ou de peinture sont nécessaires, et aussi avec le droit de se servir, en aucun temps, en commun avec d'autres, de la dite ruelle sans le droit de l'obstruer en aucune manière quelconque.

Telle que la dite propriété se trouve actuellement avec tous ses droits, membres et appartenances, sans exception ou réserve d'aucune sorte, avec les servitudes, actives et passives, apparentes et occultes et avec la maison de rapport, à quatre étages, sus-érigée, et présentement connue sous le nom de « Dunkeld Apartments », portant le numéro civique 1456, rue Saint-Marc, Montréal.

Pour être vendu, à mon bureau, en la cité de Montréal, le SEIZIEME jour de MAI prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

Un dépôt de \$5200 sera exigé de tout offrant ou enchérisseur suivant jugement de l'Hon. Juge Curran, en date du 28 mars 1935.

No A-138,241. — ROMAIN CLERMONT; vs NAZAIRE DESROCHERS et al., es-qual.

Un emplacement ayant front sur la rue Duquesne, en la cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante et onze de la subdivision officielle du lot vingt-neuf (Nos 29-71) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de la Longue-Pointe, de la contenance de trente-quatre pieds de largeur par la profondeur dudit lot — avec toutes les bâtisses dessus érigées, notamment deux maisons à trois étages comprenant huit logements dont cinq logements portant les Nos civiques 714 à 722 inclusivement de la rue Duquesne et une porte des Nos civiques 3749 à 3744 inclusivement de la ruelle Pascal.

Pour être vendu, à mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de MAI prochain à DIX heures du matin.

Un dépôt de \$400 sera exigé de tout offrant ou enchérisseur, avant de recevoir son offre ou enchère, suivant jugement de l'Hon. Juge Forest, daté le 2 avril 1935.

No C-140,213. — HUBERT-CHARLES MASSIAH; vs JOSEPH-CYRILLE PAQUIN.

Un emplacement ayant front sur le Boulevard Gouin Est, en la ville de Montréal-Nord, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent quatre-vingt-quatre de la subdivision officielle du lot soixante-six (66-384) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet — avec une maison et les autres bâtisses dessus érigées, ladite maison portant le No civique 4065 du Boulevard Gouin Est.

Pour être vendu, à mon bureau, en la Cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures et DEMIE du matin.

No E-142095. — JOSEPHINE MONETTE et al.; vs CLEOPHAS BOUDRIAS.

Un terrain connu et désigné sous le numéro cent cinquante-sept-A de la subdivision du lot originel numéro quatre cent quatre-vingt-huit (488-157-A) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, borné en front par la rue Boyer — avec la maison portant le numéro civique 7622 de ladite rue Boyer, et toutes les autres bâtisses dessus construites, avec toutes les servitudes actives y attachées, et tous les droits y attachés. Tel que le tout se trouve actuellement.

Pour être vendu, à mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de MAI prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

No 142,301. — GEORGES MATTE; vs ODLAS DEMEIS.

Un lot de terre situé en la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue faisant partie du lot numéro quatre-vingt-neuf aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Anne, dans le comté de Jacques-Cartier, de la contenance de quarante pieds de largeur par cent pieds de profondeur, mesure anglaise, borné en front par la rue Crevier, en arrière d'un côté par Bruno Lalonde, et de l'autre côté par Renaud Crevier — avec bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de MAI prochain à TROIS heures de l'après-midi.

Un dépôt de \$250 sera exigé de tout offrant ou enchérisseur, suivant jugement de l'Hon. Juge Forest, daté le 5 avril 1935.

Le shérif,
OMER LAPIERRE

Bureau du shérif,
Montréal, 9 avril 1935.
Date de publication, 27 avril 1935.

L'insoluble conflit du Chaco

(De la GAZETTE DE LAUSANNE)

La Société des Nations est intervenue avec bonheur dans les complications sarrises au commencement de cette année. Son prestige, et même son autorité, étaient sortis grandis de cette épreuve, et l'on recommençait à lui faire crédit. On doit craindre que ce succès ne demeure assez isolé. L'affaire du Chaco se présente assez mal. Tous les efforts tentés jusqu'à présent pour terminer la guerre qui met aux prises le Paraguay et la Bolivie ont échoué.

En soi et au point de vue des intérêts européens, cette guerre du Chaco n'est pas d'importance capitale, mais les Etats de l'Amérique hispanique s'étaient ralliés, avec beaucoup d'ardeur, à la Société des Nations au moment où elle fut créée. On les croyait sincèrement pacifiques. S'ils venaient de loin siéger à Genève, on ne doutait pas que ce fut parce qu'ils avaient la foi. Il est difficile de conserver ces illusions. On ne peut se défendre de cette idée que le zèle originel des Etats de l'Amérique du Sud à passer l'océan tenait essentiellement à leur désir de s'arracher à l'influence prédominante des Etats-Unis sur le continent américain. Ils jouaient Genève contre Washington.

Force est bien de constater que non seulement le Paraguay et la Bolivie refusent de mettre bas les armes, comme la Société des Nations les en supplie depuis trois ans, mais la procédure par laquelle on peut espérer le retour à la paix n'arrive même pas à se fixer. Le conflit doit-il être réglé par les Etats limitrophes du Paraguay et de la Bolivie, patronnés par la Société des Nations, ou doit-il être réglé à Genève même et avec la collaboration des Etats européens ? M. Massigli, représentant de la France, a posé la question aux Etats voisins du Paraguay une fois de plus avec toute la clarté voulue : « Quelles conséquences, a-t-il demandé, tirer des décisions prises à Genève avec leurs collègues ? Veulent-ils que les recommandations soient appliquées ou préfèrent-ils qu'elles restent en sommeil ? » Le représentant du Royaume-Uni a enclenché sur cette question, posée par le délégué de la France. Il a tout particulièrement insisté sur la nécessité d'observer strictement l'embargo sur les armes. Ce serait, en effet, un efficace moyen, peut-être le seul, de mettre fin au conflit. Le Paraguay et la Bolivie ne possèdent pas de fabrique d'armes. Les fusils employés par les Paraguayens, au début des hostilités, étaient des fusils d'un type incroyablement archaïque, achetés aux Argentins. Aujourd'hui encore, si l'on en croit le TIMES, le Paraguay n'a pas d'avions. Il a des canons pris à la Bolivie, mais pas de munitions. Les serpents et les fièvres causent donc autant de ravages parmi les malheureuses troupes engagées au Chaco que les projectiles ; Mais ce n'est pas une raison pour ne point essayer d'empêcher le ravitaillement des belligérants. La mauvaise volonté des Etats limitrophes forme, d'autre part, un obstacle insurmontable. C'est particulièrement contre le Paraguay, jusqu'à présent victorieux et qui, d'ailleurs, pour tirer de sa victoire tout le profit possible, a quitté la Société des Nations, que l'embargo est invoqué ; mais dans la séance du 13 mars, M. Guani, délégué de l'Uruguay au comité du Chaco, a publiquement déclaré que l'Uruguay continuerait d'envoyer des armes aux Paraguayens tant que les autres gouvernements ne renonceraient pas à ravitailler les Boliviens. Il est difficile de vérifier ces allégations réciproques. En attendant la guerre continue.

La bonne fée d'Aubervilliers

M. Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères en France, est pour une bonne part redevable à sa femme de sa fortune politique. Elle l'a aidé à conquérir, puis à conserver son fief électoral, cette populeuse circonscription d'Aubervilliers, dans la banlieue nord de Paris. Des dispensaires, des œuvres sociales exemplaires, y ont été fondés par Mme Laval qui continue à s'en occuper activement. Une bienfaitrice sans cesse agissante, une bonne fée. Aussi bien, à Aubervilliers, vote-t-on pour Laval plus que pour les idées qu'il représente. Succès, évidemment, il fut socialiste, adhéra — pas bien longtemps — à la scission communiste, passa au radicalisme, se rallia à Tardieu et à l'Union nationale. Mais toujours ses électeurs le réélurent. La bonne dame veillait.

M. Laval ne fait point mystère que le secret de son influence consiste à avoir su se ménager des amitiés personnelles dans tous les clans. Sa petite famille l'y aide. Au lycée, où elle était très sympathique à ses compagnes, Mlle Laval parlait de celles-ci à son papa qui inscrivait leurs noms sur un petit calepin. Au moment du bachot, M. Laval se faisait tenir, au courant des résultats de l'épreuve. Et il s'empresait de télégraphier, en y ajoutant ses félicitations personnelles, aux parents des lauréats, condisciples de sa fille. Il faut avoir de l'entregent quand on fait de la politique...

L'acier au manganèse, marque « Sorel », d'un alliage spécial, pour mâchoires de concasseurs, revêtement intérieur de malaxeurs d'asphalte, semelles de chemilles pour excavateurs et tracteurs, outillages miniers, etc. est reconnu de qualité supérieure ; il est employé par la majorité des entrepreneurs de pavage. En général, l'industrie minière du Québec fait aussi grand usage de ce matériau.

Aucun Canadien ne doit oublier qu'en achetant des marchandises ou des produits fabriqués par nos manufacturiers il accomplit un devoir social et collabore à l'expansion de nos propres industries. C'est là du patriotisme bien compris.

La confusion en Espagne

Elle y sape peu à peu le parlementarisme

(Du JOURNAL DE GENÈVE)

Désaxé depuis longtemps, l'équilibre espagnol a bien de la peine à retrouver son assiette. La révolution pacifique de 1931 n'apporta pas l'apaisement : à une dictature de droite succéda une quasi-dictature de gauche. L'inevitable réaction vers la droite exaspéra les passions. Les tentatives de coup d'Etat et les violences se multiplièrent. Et les châteaux de cartes que sont les ministères espagnols s'effondrèrent tous les trois mois.

La crise actuelle fut causée par la mesure de grâce dont bénéficièrent deux députés fauconniers de la terrible révolution communiste d'octobre dans les Asturies. MM. Gonzalez Pena et Teodomiro Menendez avaient été condamnés à mort. M. Pena était le chef du mouvement asturien. Il est directement responsable d'atrocités, injustifiables : fusillades, otages, mutilations et tortures infligées à des prêtres, à des civils, à des enfants. Il fit ou laissa brûler la cathédrale, l'université et une bonne partie de la ville d'Oviedo. Quant à M. Menendez, il prétend être allé dans les Asturies pour y modérer les excès des communistes ; les révolutionnaires l'auraient obligé à s'associer à leurs cruautés...

Le premier-ministre espagnol, M. Lerroux, jugea que six mois après les événements l'exécution capitale ne se justifiait plus. Car les passions s'étaient assoupies. Les passions ministérielles de droite, l'ACTION POPULAIRE de M. Robles en particulier, opinèrent au contraire pour l'application de la peine de mort : les chefs de la rébellion ne pouvaient échapper, alors que les comparses moins coupables avaient déjà été exécutés. Une condamnation à la prison est toujours suivie d'une amnistie. M. Robles retira sa confiance au cabinet, qui dut se démettre.

L'attitude de M. Lerroux est fort compréhensible. Chef du parti radical, le seul qui ait une longue tradition républicaine, le premier-ministre voulait se ménager des appuis à gauche. Certaines de ses troupes sont en train de le quitter pour se rallier à l'aile gauche du parti, celle que dirige M. Martinez Barrios. Il sent à nouveau grandir l'extrémisme et veut renforcer les forces modérées. C'est d'elles seules qu'il attend le salut de l'Espagne.

Aussi a-t-il accepté d'assumer à nouveau la responsabilité du pouvoir dans des conditions vraiment précaires. Car M. Robles s'est refusé à participer lui-même ou à

laisser quiconque de son parti participer à la nouvelle combinaison. Le chef du groupe le plus important des Cortes reste à l'écart. Il s'engage seulement à soutenir M. Lerroux de son vote. M. Lerroux en sera pour ainsi dire le prisonnier. A la moindre incartade, M. Robles pourra faire jouer la guillotine. C'est dire que le ministère actuel est pratiquement minoritaire, qu'il se meut sur une plateforme extrêmement étroite, et que ses jours sont déjà comptés. On est loin de cette large concentration qu'aurait voulu le précédent Zamora.

Quel but est celui de M. Robles ? Sans doute attend-il son heure. Sera-ce lorsque les élections municipales lui donneront la majorité absolue, qui lui échappa en novembre 1933 ? Ces élections devaient avoir lieu ce mois. Mais dans la confusion actuelle, on les retardera. M. Robles songe à autre chose.

Son programme comporte l'abrogation des lois anticléricales et la réforme de la Constitution. M. Robles a pu suspendre l'application des lois religieuses, mais c'est tout. Pour transformer la Constitution, il faudrait disposer aux Cortes des deux tiers des voix. M. Robles ne les a pas. Mais après le 9 décembre 1935 — soit quatre années après la mise en vigueur de la Constitution — il suffira de la majorité pour opérer des modifications. Le chef de l'ACTION POPULAIRE veut se réserver pour cette date. S'il avait alors le pouvoir, il sera à même, pense-t-il, de réunir les voix nécessaires à la réforme qu'il projette.

Les droites, cependant, trouvent le temps long. Le parti royaliste de la « Renovation espagnole », dirigé par M. Soledad, gagne du terrain. Va-t-il supplanter ou ruiner l'ACTION POPULAIRE ? C'est pour parer à ce danger d'effritement vers la droite que M. Robles s'est montré intrinsèque dans l'affaire des exécutions capitales. Mais il luvouie pour que le président Zamora lui confie le ministère lorsque, en automne, l'heure décisive sonnera.

La situation est aujourd'hui d'une confusion extrême. Les solutions ne sont que provisoires. Elles nuisent au parlementarisme. Et l'Espagne glisse lentement vers la droite, vers une stabilisation qui, sans être nécessairement monarchiste ni directoriale, pourrait installer à Madrid un gouvernement pourvu d'une large autorité.

P.-E. B.

Les camps David-Perron

La Fédération des Œuvres de charité canadienne-française prépare activement sa campagne de souscription. Il y a quelques jours se réunissaient à l'hôtel de la Place Viger, sous la présidence conjointe de Mme G. Beausoleil et de M. Maurice Tessier, quelques officiers de la Fédération, entre autres Mmes Girardot et Mercier-Gouin et MM. Emile Grothé et Eugène Poirier. On organisa la quête publique dans certaines paroisses de l'Est de Montréal.

Parmi les œuvres que soutient la Fédération, il faut signaler celle des camps David-Perron, qui combattent la tuberculose parmi les enfants. La tuberculose — c'est un fait scientifique établi — n'est héréditaire que dans des cas très rares. Mais l'enfant la contracte avec beaucoup de facilité ; et celui qui est né de parents tuberculeux, souvent prédisposé par une constitution plus débile, échappe plus difficilement à la contagion qu'il rencontre à son foyer. Toujours en contact avec l'infection, il s'infecte lui-même ; alors qu'il eût parfois suffi de l'éloigner quelque temps de la maison paternelle, de lui procurer le bon air de la campagne et de le soumettre à un régime hygiéno-diététique approprié pour que son organisme, reprenant le dessus, luttât avec succès contre l'invasion des bacilles et le transformât en un citoyen plein de force et de santé.

Les parents riches sont en mesure de prémunir ainsi leurs enfants. Les pauvres n'en ont pas le moyen. Et chaque année des individus meurent, après une existence misérable, de n'avoir pas eu l'argent voulu pour se préserver de la tuberculose dans leur enfance ou pour s'en guérir dans leur adolescence.

C'est à cette situation que les camps David (pour les petites filles) et Perron (pour les petits garçons) tentent de remédier. Situés au lac L'Assommoir, comté de Terrebonne, ils reçoivent chaque été, pour une période de huit semaines, les enfants pauvres non encore atteints de tuberculose mais prédisposés par leur naissance et le milieu où ils vivent.

On soumet alors ces enfants à une vie réglée, au grand air, que complète une nourriture saine et abondante. Si incroyable que cela puisse paraître, au début de la saison, il faut presque leur apprendre comment manger, la plupart d'entre eux n'ayant jamais pris un vrai repas complet. Est-il surprenant qu'ils soient si facilement la proie d'une maladie que leurs parents eux-mêmes leur communiquent ?

Néanmoins, et cela prouve que ces

enfants ne sont pas irrémédiablement voués à la maladie, mais qu'ils la contractent faute de soin et d'argent, au bout de trois ou quatre semaines, ils commencent à gagner du poids ; et à la fin de la saison, la moyenne des gains varie entre trois et cinq livres. De plus, une fois revenus à la ville, ils sont beaucoup plus assidus aux classes qu'ils ne l'étaient auparavant. L'état général de leur santé s'est considérablement amélioré, et ils sont mieux en mesure de résister aux influences morbides qu'ils auront à combattre.

Il existe, dans nos villes en particulier, un nombre considérable de tuberculeux qui s'ignorent et qui sont une menace continuelle pour la population. Il faut aider les institutions qui se chargent de dépister ces malades, de les isoler, de sauver leurs enfants. Le public, le grand public, pris ailleurs par ses occupations quotidiennes, n'a pas le droit de s'en désintéresser et doit leur apporter l'appui financier dont elles ont besoin pour fonctionner et se développer. Nous disons bien se développer : car les CAMPS DAVID-PERRON, avec les 500 enfants qu'ils reçoivent annuellement, sont insuffisants. Que l'on songe aux 3,925 enfants inscrits au dispensaire comme prédisposés à la tuberculose, et au grand nombre d'autres qui n'ont pas encore été découverts.

Il est inutile de souligner la valeur sociale d'une œuvre semblable. Ce n'est pas seulement aux protégés qu'ils reçoivent que les CAMPS DAVID-PERRON rendent service, mais à la société tout entière en empêchant la propagation d'un mal qui nous a si fort décimés depuis un demi-siècle et en diminuant le nombre éventuel des citoyens que l'Etat, c'est-à-dire en définitive le contribuable, est obligé de secourir.

Politesse

Depuis longtemps, à Varsovie — la même chose se passe à Montréal et ailleurs — les messieurs qui voyagent en tramway ont perdu l'habitude de céder leurs places aux dames. Du moins ont-ils une excuse : les dames, depuis pas mal de temps aussi, ont perdu celle de remercier, soit par un mot, soit par un sourire.

L'administration communale de Varsovie s'est émue de cet état de choses ; pour essayer d'y porter remède, elle a fait plaquer dans les tramways des avis ainsi conçus :

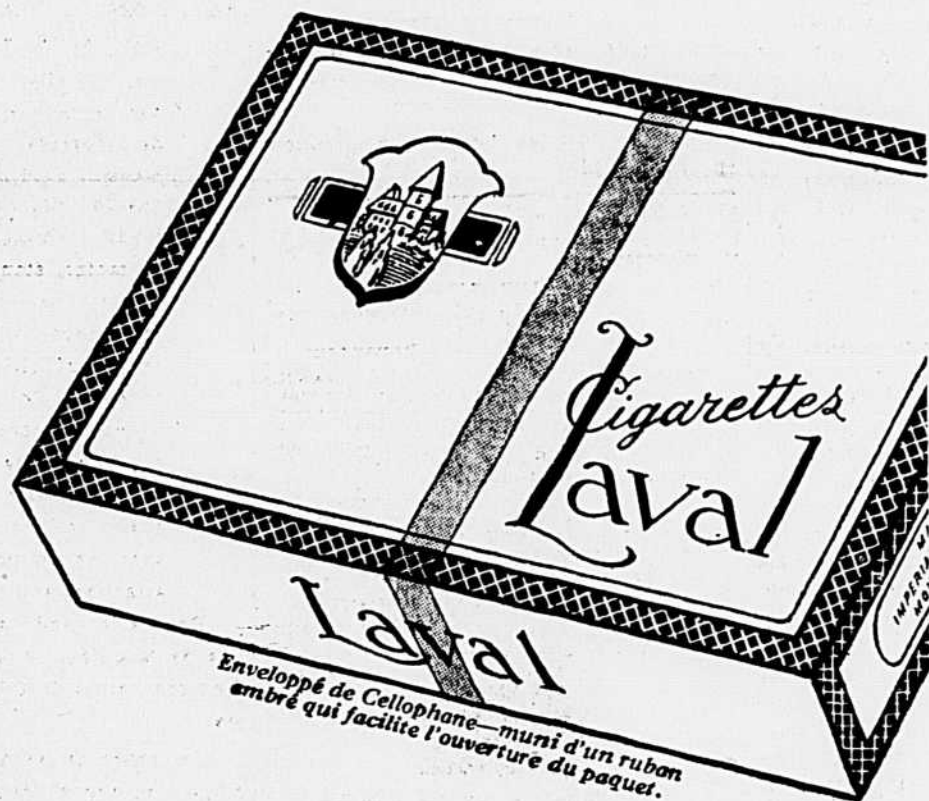
Souriez et dites merci.
Les dames comprendront-elles ?

La Cigarette au goût exquis!

Oui, la cigarette Laval est la nouvelle cigarette virginienne. Mais ce n'est pas simplement une autre cigarette. Bien qu'elle ne vienne que d'être mise en vente, les fumeurs exigeants partout disent : « Laval — la cigarette au goût exquis ».

Dans la cigarette Laval, vous fumez du tabac virginien de choix que nous avons fait mûrir de trois à cinq ans dans nos entrepôts, pendant ce temps, la nature complétait le procédé de maturation. L'attrayante saveur naturelle du tabac est rehaussée par l'habile procédé de mélange qui donne ce goût exquis et doux que les fumeurs louent dans la cigarette Laval.

Puisque tant d'autres fumeurs parlent avec délices à leurs amis des cigarettes Laval, nous avons confiance que si vous les essayez, vous les préférerez à toutes les autres. Fumez un paquet de cigarettes Laval et vous continuerez de les fumer toujours. Elles se vendent 25 pour 25 cents.



25 pour 25c
aussi en paquets plats
10 pour 10c

COLLECTIONNEZ LES "MAINS DE POKER"

Cigarettes Laval

Réclame de la Division de Québec
Imperial Tobacco Company of Canada, Limited

CRIMINALITÉ ET FOLIE

Collaboration particulière à l'ORDRE

S'il est reconnu que les aliénés criminels constituent une fraction minime de la masse des aliénés, il faut cependant admettre que les deux états se superposent assez fréquemment : la folie d'une part, et les tendances criminelles de l'autre. Suivant Pactet, la différence qui les sépare réside dans le caractère de l'acte accompli par l'aliéné criminel, en tant que cet acte est l'expression de tendances particulières, inhérentes à la nature même du sujet, et se manifestant à l'occasion de sa maladie mentale. Qu'il s'agisse d'un persécuté, d'un épileptique, d'un paralytique général ou d'un dément, l'aliéné qui commet un crime est sous l'influence d'une idée délirante qu'il considère comme réelle ou que l'état de ses facultés cérébrales lui interdit de raisonner ; s'il ne comprend pas la portée de son acte et s'il n'en manifeste aucun remords c'est que cet acte, du fait qu'il est transporté dans sa sphère malade, ne représente plus un caractère d'anormalité.

Par aliéné criminel, il ne faut pas nécessairement entendre un être dont les manifestations antisociales vont jusqu'à la destruction de son semblable ou la sienne propre. Il est un groupement important de sujets qui, tout en ayant conservé leur lucidité, sont profondément pervers, instables, vicieux, essentiellement malfaisants, ce sont les anormaux pervers ; ils sont caractérisés par un arrêt de développement de l'affectivité et du sens moral, et la perversion des instincts, contrastant avec l'intégrité relative des facultés intellectuelles et déterminant des réactions antisociales permanentes. Comme causes de cette modalité de dégénérescence mentale, citons en premier lieu l'hérédité et tout particulièrement la syphilis et l'alcoolisme des ascendants, les maladies de l'enfance qui affectent le cerveau et les méninges, ainsi que les chocs et les chutes sur la tête ; parfois, cependant, rien dans les antécédents héréditaires et familiaux ne rend compte de ce phénomène morbide, pas plus d'ailleurs qu'on n'y trouve l'explication de ces exceptions monstrueuses, extraordinaires, que sont les enfants prodiges.

Les altérations du sens moral apparaissent d'une façon très précoce, et dès leur jeune âge ces sujets se conduisent comme des anormaux. Ils sont brutaux, coléreux, querelleurs sans raison ou pour des motifs insignifiants, indociles, incapables de s'astreindre à des habitudes de vie régulières, et se plaisent à copier les défauts et les vices des adultes, en quoi ils réussissent bien car leur intelligence n'est pas sensiblement amoindrie. A l'école, qu'ils fréquentent d'une façon très irrégulière, ils se distinguent par leur esprit d'insubordination, leur insolence, leur paresse ; un instinct malicieux les pousse irrésistiblement vers la destruction d'objets d'art ou d'utilité publique. L'éveil des fonctions génésiques, à la puberté, est le signal d'une orientation vers un mode de vie le plus propre à satisfaire leurs appétits sexuels, leurs penchants aux unions les plus louches et aux compromis les plus vils. Lorsqu'ils sont enfin livrés à eux-mêmes, ces sujets ne s'adaptent pas au milieu social, et dans la plupart de leurs actes on relève de la vanité, de l'instabilité et un besoin invétéré de mentir, de simuler. Toujours dénués de ressources, ils se montrent peu scrupuleux sur les moyens d'assurer leur existence, mais il faut noter ce fait que, contrairement aux aliénés criminels proprement dits, ils ne commettent que de simples délits pour lesquels tantôt on les emprisonne tantôt on les interne. Ce qui caractérise ces anormaux, c'est la multiplicité des internements alternant avec la multiplicité des condamnations ; ces malades sont essentiellement des récidivistes chez lesquels les moyens ordinaires de punition n'agissent pas parce que leur sens moral est irrémédiablement perdu. Une autre caractéristique importante est leur peu de résistance à l'alcool ; une dose minime suffit à les enivrer et à les pousser à des manifestations antisociales qui les conduisent invariablement devant les tribunaux. L'imposition d'une pénalité aux anormaux pervers, que l'on sait être pour la plupart irréductibles encore qu'irresponsables, comporte un des problèmes les plus délicats qui soient. L'emprisonnement serait illogique, et injuste aussi, parce que ces malfaisants sont en somme des malades, il ne servirait à rien non plus car ils sont totalement réfractaires aux sanctions. Leur internement s'impose donc, non pas avec les aliénés ordinaires mais dans un quartier qui leur est réservé, où l'on parvient parfois à les améliorer en leur inculquant des habitudes régulières de travail.

Ce qui distingue les aliénés criminels proprement dits des anormaux pervers, ce sont leurs réactions dangereuses, les tendances au meurtre, au vol et à l'incendie. Les meurtres sont soit prémédités, soit impulsifs, soit franchement démentiels. On s'étonnera, de prime abord, qu'un meurtre prémédité soit le fait d'un aliéné, la conception à l'avance d'un acte violent et sa préparation supposant une connaissance parfaite et un plein consentement de la volonté, conditions essentielles à la gravité d'un délit, mais la chose est possible pour l'aliéné chez lequel la préméditation s'allie à l'inconscience absolue qu'il a de la gravité de son acte. Ces meurtres se rencontrent dans les délires systématiques ; chez les persécutés raisonnants, pour se venger de tyrans imaginaires ; chez les délirants jaloux, pour punir un conjoint dont ils soupçonnent l'infidélité ; chez les hypochondriaques qui s'en prennent à leur médecin, l'accusant d'avoir aggravé leur maladie ; chez les mystiques qui tuent alors qu'ils sont sous l'influence d'une hallucination ou d'une fausse interprétation. — Colin rapporte l'histoire de cette femme qui, fort impressionnée par un sermon qu'elle venait d'entendre, tue l'enfant de sa voisine pour qu'il devienne un ange et échappe aux séductions du monde.

Les meurtres impulsifs sont particuliers aux épileptiques et aux alcooliques. L'épileptique frappe brusquement, sans préméditation et sans motif plausible, avec une violence extrême, s'acharnant sur sa victime même après qu'elle est morte, et l'acte est suivi d'une amnésie totale. L'alcoolique aura aussi des réactions dangereuses soit aux cours de la simple ivresse, soit consécutivement à des hallucinations terrifiantes au cours de poussées aiguës d'alcoolisme chronique. On rencontre également parfois des individus qui, tout en paraissant sains d'esprit, se sentent irrésistiblement poussés au meurtre ; ce sont les obsédés homicides chez qui la vue d'un objet tranchant ou d'une arme quelconque réveille l'impulsion fatale. Les meurtres démentiels, enfin, sont accomplis sans raison apparente ou pour un motif insignifiant, absurde, comme s'il s'agissait d'actes tout naturels ; ils impliquent un état grave de déficit intellectuel et de dégénérescence mentale profonde, irréductible.

Tout comme l'homicide, le vol reconnaît chez l'aliéné les mêmes caractères d'impulsivité, d'inconscience et de puerilité, il est accompli dans des circonstances de temps et de lieu qui écartent toute idée de préméditation. C'est ainsi, par exemple, qu'un individu s'empare, à la vue de tous, d'objets de valeur minime qui ne peuvent lui être d'aucune utilité, sans s'inquiéter de savoir s'il a été vu ou s'il ne sera pas arrêté. Bien différents sont les vols commis par des sujets qui sont sous l'influence des narcotiques, car alors l'impulsion pour être irrésistible n'en reste pas moins consciente et le délit a ceci de particulier qu'il est presque toujours perpétré pendant la période de besoin ; il est notoire, en effet, que le toxicomane qui n'a pas sa dose quotidienne de poison cherchera à se le procurer par tous les moyens. Quant à ce qui concerne la kleptomanie, ou l'impulsion obsédante au vol, les auteurs sont loin d'être d'accord sur la question. Certains admettent sa fréquence, d'autres, au contraire, soutiennent qu'elle est très rare. Il semble, cependant, que l'on ne doive admettre cette impulsion irrésistible et pathologique au vol que lorsqu'il s'agit d'une personne dont le passé et la conduite habituelle sont irréprochables, qui n'avait rien pris jusqu'alors ou dont les larcins se sont accumulés dans un court espace de temps comme s'ils répondaient à une crise passagère plutôt qu'à une habitude. A rapprocher également de la kleptomanie ce penchant maladif qu'on trouve chez certains gens de collectionner, au cours de leurs pérégrinations, des objets de toute sorte qui ont appartenu à quelque figure héroïque du passé — les collectionneurs de timbres-poste et de vieux sous, tout philatélistes et numismates qu'ils aiment à se nommer, n'en sont pas moins eux aussi des maniaques, mais ils paient habituellement assez cher leurs excentricités.

Vu le rapport étroit qui existe entre la criminalité et la folie, l'expertise médico-légale devient une mesure de plus en plus nécessaire, non pas tant pour déterminer la nature de l'affection mentale que pour apprécier le degré d'irresponsabilité qui en résulte. Les conséquences du diagnostic de l'aliénation sont toujours graves : l'internement, l'interdiction des poursuites criminelles, l'annulation des actes accomplis dans l'état de démente ; c'est dire l'importance qu'il y a de recourir aux lumières d'un aliéniste compétent dont le savoir est de ramener la question mentale sur le terrain médical. Il n'est pas rare de voir des spécialistes, dont la probité professionnelle et le savoir ne peuvent être mis en doute, différer d'avis sur un cas donné ; il n'y a là rien d'étonnant si l'on admet que la médecine mentale n'est pas une science positive, que la symptomatologie de l'aliénation est essentiellement subjective et encombrée de tous ses accessoires de psychologie et d'interprétation individuelle. En somme, le désaccord qui s'élève entre deux psychiatres éminents est encore infiniment moins troublant qu'un accord parfait entre deux individus dans les mains desquels, pour un moment, un hasard stupide a placé le sceptre lourd de la justice.

Docteur G. A. SEGUIN

Causes de folie

Rencontré, chez un bouquiniste, un numéro du SERVICE DES ALIÉNÉS, du département de la Seine (France). Vous ne sauriez croire comme ce document est instructif.

On y apprend que durant l'une de ces dernières années les « chagrins domestiques » ont causé 37 cas de folie ; le « chagrin résultant de la perte d'une personne chère » seulement 17 cas... Ce qui prouve qu'on a plus de chance de devenir fou quand on garde sa femme que quand on la perd...

« Amour... », 3 cas : ce n'est pas beaucoup sur près de 4000 aliénés. Mesdames, ne croyez pas les galants qui se déclarent fous d'amour.

« Joie... », néant. « Fou de joie » est une expression fautive. La joie nous est d'ailleurs si mesurée !

« Remords... », 1 cas... Très rares ceux que les remords affolent ! On s'en doutait... Car autrement, tous les hommes politiques seraient fous.

Rectification

Citant le Frère Marie-Victorin, j'attribuais hier à l'abbé Provancher le livre dont il est question dans ce passage : « En mettant les choses au mieux, l'ouvrage auquel je fais allusion ne reflète que l'état actuel de nos connaissances. » On me fait aimablement remarquer que le Frère Marie-Victorin faisait allusion à son propre ouvrage : *La Flore laurentienne*. En véritable savant, le Frère Marie-Victorin n'aurait pas rendu un jugement aussi sévère sur l'œuvre d'un prédécesseur. De mon côté, je ne croyais pas que même l'auteur d'un ouvrage aussi fouillé que *La Flore laurentienne* pût ainsi en parler.

D. D.

Pour les lecteurs de l'« Ordre »

Le Club Libéral-National avait fait rééditer à ses frais, à mille exemplaires, le discours prononcé le 20 novembre 1933 par M. Olivar Asselin à l'Hôtel de la Place Viger, sur le programme de restauration sociale élaboré par l'Ecole sociale populaire. Ce discours ayant déjà paru dans le CANADA, M. Asselin n'a pas cru devoir le répandre davantage : sa modestie le lui interdisait, et puis, qu'on le croie ou non, il ne tenait pas à perpétuer inutilement des querelles que certains trouvaient profitable d'envenimer pour la gloire de la religion. Ce discours mettant cependant au point la plupart des questions sociales et politiques qui intéressent notre pays, le Directeur de l'ORDRE l'enverra avec plaisir à quiconque en fera la demande. Les abonnés à qui il reviendrait un reliquat d'abonnement le recevront franco ; les autres devront seulement envoyer trois sous pour le port.

Le lecteur voudra bien seulement noter qu'au moment de ce discours la légalisation du vol par la liquidation arbitraire des dettes agricoles, si applaudie par l'organe présumé de l'archevêché de Québec, l'usurpation des pouvoirs provinciaux par le gouvernement fédéral, etc., n'avaient pas encore eu lieu.

Le Saint-Simon d'Arthabaska¹

Armand La Vergne, dans ses mémoires posthumes, nous a au moins appris une vérité : il avoue crânement qu'il n'est pas un écrivain. Avec tous ses singuliers, même dans la bouche de ceux qui ne se piquent pas d'être des mandarins de lettres, voire d'honnêtes mandarins. D'ailleurs ceux qui ne se piquent pas d'être des mandarins de lettres ou des lettrés sont assez souvent ceux qui croient l'être le plus. Rien de pire que l'ouvrier de lettres, que le poète primaire ou le bas-bleu qui a une belle sensibilité. Armand La Vergne n'était pas un ouvrier de lettres ; ceux qui l'ont connu ne l'ont jamais taxé personnellement de bas-bleuisme, et il ne fut pas un poète primaire, sauf dans ses citations : on prend son bien où on le trouve.

Notre auteur, qui a vécu une vie intéressante quoique au demeurant ratée, s'est montré amusant au moins une fois : il a eu la délicatesse familiale et filiale, si je puis ainsi m'exprimer, de nous donner sa généalogie complète. Quand je lis un écrivain de « cheu nous », je regrette toujours de n'avoir pas recherché lequel de mes ancêtres aurait été anobli pour avoir vendu des fourrures mitées à quelque intendan de la Nouvelle-France. Armand La Vergne semble avoir trouvé le sien. Du côté paternel bien entendu, car de l'autre côté, je veux dire le maternel, notre mémorialiste dit la gloire d'un de ses grands-pères qui, certains jours, possédait cent mille dollars. J'avoue humblement que ces détails passionnants sont les seuls qui m'aient intéressés dans *Trente ans de vie nationale*.

Un auteur français écrivit un jour un livre fort plaisant qu'il appela *L'honorable partie de campagne*. Armand La Vergne nous conta la sienne. Je veux parler de ses souvenirs d'enfance. On n'a pas toujours l'enfance que l'on mérite. Celle d'Armand La Vergne à Arthabaska, du moins telle qu'il nous l'a décrite, ne me paraît pas avoir été des plus folichonnes. Je pardonne volontiers les fautes de goût d'un écrivain qui n'entend pas être un écrivain ; mais il est des sujets qu'il faut laisser aux écrivains qui le sont véritablement. Les *enfances* sont un de ces sujets. Je ne ferai pas à la mémoire d'Armand La Vergne l'injure de dire que je m'attendais à des *Souvenirs d'enfance* à la façon de ceux de Renan. Aussi bien La Vergne était-il tout bon chrétien pour avoir lu cet apostat. Mais si je ne m'attendais pas à beaucoup, je m'attendais du moins à quelque chose. Or le récit du mémorialiste ressemble à un faux démarrage dans un « hazou » qui n'est même pas somptueux. J'entends que le récit de notre auteur nous fait songer à un faux départ. Il m'est impossible de consentir qu'après avoir passé, même très jeune, plusieurs « soirées » dans la société de quelque Poisson-Poète, on puisse finir par devenir « quelqu'un ». Cependant La Vergne n'était pas le premier venu. Les *enfances* d'Armand La Vergne vont dégoûter de la vôtre, voire de celle de votre fils. Je désirais des arbres, des jeux, des enfants : je ne trouve qu'un arbre généalogique et que les rimes de M. Poisson et celles d'Armand La Vergne lui-même.

La Vergne eut certes du courage, son âme était généreuse, il défendit de belles causes, sa désinvolture avait de l'élégance, il se fichait des imbéciles avec une hardiesse plaisante ; mais tout cela ne fait pas un écrivain. Et si peu prétentieux qu'il veuille se montrer, un homme qui écrit doit avoir certaines qualités. C'est pourquoi, en dépit de l'admiration que l'on peut avoir pour l'homme, il faut être sévère pour le livre. D'ailleurs Armand La Vergne vivrait-il encore que trop d'indulgence lui déplairait. Il n'était pas un sot et

¹ Armand LA VERGNE : *Trente ans de vie nationale*, Montréal, Editions du Zodiaque, 1935.

son livre n'est pas le livre d'un sot. Mais je ne saurais citer une seule page remarquable, sauf bien entendu au point de vue documentaire. Or un homme supérieur, si peu élégant soit-il, si peu amateur de recherches littéraires soit-il encore, possède toujours certaines qualités de l'écrivain. Ecoutez Armand La Vergne : « Je propose une loi. Et je suis mal reçu. David et Goliath. Un événement littéraire. Le lion dans son antre. Sept pages à la page. La population du pays. Une circulaire sans préjugés. Une conspiration à l'agonie. Une nouvelle bataille. Les deux adversaires. »

Je n'ai pas besoin d'insister pour faire remarquer la qualité de l'esprit des mots et de l'ironie d'Armand La Vergne : aussi bien cela saute-t-il aux yeux.

Que le volume soit intéressant par d'autres côtés que le littéraire, je l'accorde. J'avoue que les biographies de feu A. D. De Celles m'ont intéressé naïvement. Disons que La Vergne a les qualités de ce pauvre A.-D. Et n'en parlons plus.

Berthelot BRUNET

Une coûteuse enquête

J'emprunte à la WINNIPEG FREE PRESS ces détails concernant le rapport de la Commission d'enquête sur les bénéfices commerciaux. « C'est le livre le plus dispendieux jamais publié au Canada », affirme ce journal. Le rapport contient cinq cents pages et coûte non loin de mille dollars la page. Les honoraires de Me Somerville, procureur du gouvernement, s'élèvent à \$32,581 ; les commissaires ont reçu \$121,781. L'enquête a duré 123 jours. D'aucuns se demandent maintenant, avec la WINNIPEG FREE PRESS, quel profit le peuple canadien va retirer de cette enquête.

On peut en même temps se demander si l'enquête sur les bénéfices commerciaux, dans ses conséquences, ne coûtera point infiniment plus d'argent, d'énergies gaspillées et de souffrances qu'il n'apparaîtra jamais dans les comptes publics. Elle a semé le trouble et l'agitation parmi le peuple déjà trop inquiet. Ce n'est pas de cette façon qu'un gouvernement sage prélude à des réformes durables, qui exigent plutôt d'être mûrement réfléchies. Richelieu, le plus grand politique de l'histoire de France, a opéré une profonde révolution sociale dans le calme et dans la paix publique. L'Angleterre, au siècle dernier, a orienté sans trop de heurts sa politique vers l'établissement de cet ordre nouveau que la France, au contraire, avait instauré chez elle avec fracas et au prix de quelles souffrances ! S'il faut opérer de nouveaux ajustements pour maintenir l'équilibre nécessaire entre les besoins et les ressources d'un peuple, le gouvernement, dont c'est la fonction, doit procéder par évolution et n'avoir recours qu'en dernier ressort à l'arbitraire ou à la violence. L'enquête sur les bénéfices commerciaux a éveillé bien des convoitises et provoqué même la colère d'un peuple aussi bonasse que le nôtre ; de plus, elle avait pour objet de couvrir l'arbitraire du gouvernement d'Ottawa. Dans ces conjonctures, comment voulez-vous que nos chefs d'Etat, dont la science politique se résume chez la plupart à l'art de se faire élire, ne prennent de ces mesures hâtives qui trompent les espérances de la foule et aboutissent souvent à un désastre.

Or le gouvernement de M. Bennett est d'autant plus blâmable d'avoir entrepris cette enquête qu'elle n'était pas nécessaire pour informer nos chefs politiques des abus financiers ; du moins, l'éclat dont elle fut accompagnée n'était pas indispensable. Il y a longtemps que les économistes éclairés conseillent au gouvernement d'Ottawa d'amender le statut des sociétés par actions. Nos politiciens ont dû voir, au cours des cinq dernières années, où porter l'effort de leur intelligence lumineuse. La Commission d'enquête s'est obligée, pour complaire au vœu du gouvernement, à proposer la création d'un quelconque office de contrôle. Il arrive aujourd'hui que le public et les chefs d'Etat se désintéressent des sociétés par actions et s'élancent dans une voie qui les conduit où ? bien malin qui le dirait. Nous avons toute raison de croire que le rapport de la Commission d'enquête sur les bénéfices commerciaux coûtera malheureusement plus cher qu'il n'apparaîtra jamais dans les comptes publics.

Dollard DANSEREAU

UN MARIAGE DE RAISON

(Du FIGARO)

A SEIZE ANS, elle était franchement laide, cette Joséphine. C'était une espèce de cricquet noiraud à nez retroussé avec de grandes pattes d'araignée, et fagotée, il fallait voir !

Pauvre petit oiseau des îles tombé au faubourg Saint-Denis... Sa tante, Mme Renaudin, l'avait fait venir tout exprès de la Martinique pour la marier au fils de son amant, M. de Beauharnais.

Le jeune Alexandre de Beauharnais était un petit sous-lieutenant tout fier de son uniforme neuf, et insolent à souhait. Il pouffa devant cette grande fille dégingandée qui ne savait que faire de ses mains, lui fit la cour la plus détrechée du monde et pour obéir à son père l'épousa à la fin.

On constata dans les semaines qui vinrent un changement certain dans son attitude envers elle. Il lui témoignait un très vil intérêt, tellement nouveau qu'on ne pouvait pas ne pas le remarquer, non plus que la brusque joliesse de Joséphine.

Quand elle fut tout à fait ravissante, elle lui redevint indifférente. Il lui fallait, à ce jeune homme, des façons plus parisiennes ; il trouvait bien surfeit l'enthousiasme de ses contemporains pour tout ce qui venait des îles...

Il eut donc une maîtresse dans le moment que Joséphine accouchait de son premier enfant, un fils qu'elle appela Eugène. Après cette maîtresse, il en eut d'autres. Une fille encore lui naquit, Hortense. Et ce fut la séparation définitive.

Alexandre de Beauharnais se montra tellement injurieux pour sa femme qu'il fallut bien en venir au divorce. Joséphine, alors, se rendit à l'usage, qui était, pour les femmes de ce temps, de se retirer en un couvent en attendant que le divorce fût prononcé.

C'est à l'abbaye de Panthémon qu'elle se réfugia. Elle y fit la connaissance de beaucoup de grandes dames qui, toutes, devinrent ses amies. A leur contact, elle fit rapidement son éducation mondaine. Le couvent rendit au monde la plus avertie des Parisiennes, la plus charmante aussi.

Elle avait vingt-trois ans, deux enfants à élever, pas un sol vaillant. Elle habitait Fontainebleau, où elle avait rejoint Mme Renaudin et Beauharnais, et avec ses enfants cela lui faisait quatre personnes à soigner. C'était bien fini de la vie brillante qu'elle avait entraînée ; elle dit adieu au monde le jour où, confondue dans la plébe qui contenait les gardes, elle aperçut de loin, entourée de quelques-unes de ses amies de Panthémon, la reine Marie-Antoinette.

Son parti fut aussitôt pris : elle retourna à « aux îles », emmenant ses enfants.

Elle s'embarqua en 1788, mais pour revenir en 1790 dans une France qu'elle eut peine à reconnaître. Et ce qui, assurément, l'étonna le plus ce fut de voir que son mari était devenu « quelqu'un ». Alexandre, alors député, avait fait à la tribune des débats remarqués. Bref, elle avait beau être séparée de lui, il ne lui déplaisait pas d'être la citoyenne Beauharnais et, comme telle, d'attirer tous les regards quand elle entraînait dans un salon. Au demeurant, elle avait revu Alexandre, s'était assurée qu'ils resteraient amis quand même.

Alors commença une vie étourdissante. Les années qui, pour tant d'autres, furent des années de tourments, restèrent pour Joséphine des années de gloire. On ne voyait plus qu'elle dans les salons parisiens, on n'entendait plus qu'elle. A tout propos et hors de propos elle assaillait les grands du moment de lettres de recommandation, de suppliques, au besoin de conseils. Elle était de ces femmes politiques qui empoisonnent l'existence des ministres. Certains s'en dédommaient. Les aventures amoureuses de Joséphine furent alors assez nombreuses.

Quand Alexandre fut arrêté, elle intervint en sa faveur, comme elle l'avait fait pour tant d'autres, mais ses relations ne lui servirent de rien. Elle fut elle-même incarcérée aux Carmes, où elle retrouva son ex-mari qui vivait ses derniers jours à courtoiser la belle Delphine de Custine, idylle qu'interrompit l'appel du bourreau. Elle se consola avec Hoche.

Libre après Thermidor et veuve, elle reprit sa vie mondaine. C'est alors qu'elle connut Barras, qu'elle affola d'amour. Elle le recevait dans cette maison de la rue Chantereine où elle entretenait cinq domestiques mais n'avait pas de quoi acheter des ustensiles de cuisine. Car maintenant elle avait appris à dépenser et accumulé les dettes.

Trente-trois ans. Elle regardait parfois son miroir avec inquiétude. Qu'importe, Barras était toujours amoureux... Cependant, il était soucieux par moments. La situation politique était loin d'être stable. Il fallait la rétablir par la force, ne pas hésiter au besoin à verser le sang, et Barras ne se sentait pas de taille, répugnait, se connaissant bien, aux solutions violentes. Ce qu'il ne pouvait faire lui-même, il lui fallait trouver un autre pour l'entreprendre. Alors, entre deux nuits chez Joséphine, Barras cherchait un général.

Celui qu'il trouva était parfaitement obscur. Pauvre et sans appuis, le général Bonaparte battait, à vingt-six ans, le pavé de Paris, la rage au cœur. Il ne reculerait devant rien. Et le 13 vendémiaire, en effet, il écrasa de ses canons la révolte des Parisiens, justifiant la confiance que Barras avait mise en lui. Alors Barras, reconnaissant, en fit un ami, lui ouvrit le monde, et d'abord le salon de Joséphine.

L'artilleur, ébloui et intimidé, était plus mal à l'aise que devant une foule d'émeute. Il lui semblait que toutes ces femmes se moquaient de lui, bafouaient sa gaucherie. Une seule semblait indulgente, c'était cette Joséphine.

Un jour qu'il était seul à son ordinaire, ne sachant à qui parler, elle vint s'asseoir à son côté, lui dit les choses les plus flatteuses sur ses talents militaires. Et peut-être lui répétait-elle des propos que Barras lui avait tenus sur l'oreiller. Mais le pauvre

Bonaparte la quitta éperdu de reconnaissance ; jamais une femme, et une si jolie femme, n'avait été si gentille pour lui, ne lui avait marqué tant d'attention.

Elle n'y pensait plus, sans doute, mais il en avait perdu le sommeil, lui, tous les jours revenait chez elle, la regardait silencieusement. Alors elle s'en amusa ; il était si drôle, ce petit Corse maigre, en sa muette adoration. Et puis, elle s'en émut, et quelle femme, à la fin, fût restée insensible ?

L'accompagnement au bal, au théâtre, la quitta à sa porte. Et souriant, elle le regardait à grands pas s'éloigner dans la rue sans se retourner. Un soir, elle le retint de sa petite main, ferma la porte sans bruit.

« Cela lui coûtait si peu. Mais ce qui l'étonna, ce fut la demande en mariage qui suivit. Elle ne pensait pas qu'après lui avoir fait tant de plaisir, il lui faudrait épouser cet amoureux transi et tout de même un peu ridicule.

L'aimait-elle ? Non, se répondait-elle à elle-même, dans une lettre à une amie. Non, mais elle n'avait pas non plus d'éloignement pour lui. A tout prendre, il lui était indifférent.

Tant qu'à faire une fin, elle en eût assurément préféré un autre, Barras, sans doute. Mais Barras n'avait pas du tout l'air de comprendre ; bien plus, il la poussait à épouser ce jeune homme, passablement moins âgé qu'elle, mais enfin qui lui paraissait appelé à un certain avenir dans l'armée.

Justement parce qu'il est moins âgé que moi, se disait-elle, quelle confiance dois-je lui faire, et à cette tendresse violente qui ressemble chez lui à « un accès de délire » ?

Et puis enfin il y avait en lui des choses qui lui déplaisaient. Son autoritarisme par exemple. Il fallait que tout cédât devant lui, tout. Il en était arrivé d'un simple regard à en imposer aux Directeurs, à les faire trembler devant lui, eux qui l'avaient fait. Douce perspective pour une femme coquette qui sait avoir bien des peccadilles sur la conscience et qui ne trouve l'amoureux tolérable que dans la mesure où elle est assurée de le dominer...

Alors ? Alors, décidément non, il serait insupportable. Mais Barras insiste. Si Joséphine épouse Bonaparte, il lui fera donner le commandement de l'armée d'Italie. C'est un avancement formidable qui d'avance fait protester tout le monde.

Eh bien ! elle ne revient pas de la façon dont Bonaparte a accueilli les murmures : — « On-riens, lui a-t-il déclaré, que j'aie besoin de protection pour parvenir ? Ils seront tous trop heureux, un jour, que je veuille bien leur accorder la mienne. Mon épée est à mon côté, et avec elle j'irai loin.

Tant d'outrecuidance de la part d'un simple général de brigade révolte le bon sens bourgeois de Joséphine. Quel destin se prépare-t-elle ? C'est non.

— Mais qui paiera tes dettes ? se dit-elle.

— Et puis, l'armée d'Italie, c'est urgent... Deux jours après le mariage, il faudra qu'il parte, remarque négligemment Barras. C'est oui ?

Deux jours, deux nuits... Un nom que ce commandement va achever de mettre en vedette, la liberté et la sécurité, du pain pour les vieux jours, un appui pour les enfants... Voyons !

— Alors, je serai ton témoin, conclut noblement Barras.

Georges GIRARD

RHEINHART : *L'Impératrice Joséphine* (Grasset). — *Les Lettres ardentes de Napoléon à Joséphine* (Beer).

A malin, malin et demi

Le Wallon n'aime pas trop que le Flamand le blague. A preuve cette histoire que l'on raconte à Liège.

— Nos ancêtres étaient beaucoup plus cultivés que les vôtres, disait l'homme de Bruges à son camarade de Liège : dans des fouilles récentes, à Ingelmunster, on a trouvé des fils, des sonneries, des débris d'appareils et de cornes acoustiques qui prouvent que les vieux Brugeois ont connu la téléphonie électrique.

Le Liégeois réfléchit un moment — puis avoua :

— Chez nous, dans des fouilles récentes faites à Houte-si-Plout, on n'a rien trouvé du tout.

— Ah ! ah ! triomphe le Flamand. — Ce qui prouve, continua paisiblement et avec une grande assurance le Wallon, ce qui prouve que nos ancêtres liégeois avaient inventé la téléphonie sans fil...

L'ORDRE est édité par les Editions de l'Ordre limitée (cette bouffonne désignation est imposée par le seul gouvernement français d'Amérique) et imprimé par la Cie de Publication de la Patrie limitée, 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

A NOS AMIS

L'« Ordre » sera vivement reconnaissant à ses amis de lui envoyer, s'ils peuvent en disposer, les numéros 122, 136 et 138 (3, 20 et 22 août 1934) de la première année, pour lui permettre de compléter quelques collections. Prière d'adresser ces numéros à l'administration, qui donnera volontiers en échange jusqu'à trois autres numéros de la collection.